STATISTIQUES SUR L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

RAPPORT 1998-1999

Symboles
et abréviations

%	:	pourcentage
$	:	en milliers de dollars ou moins
M$	:	en millions de dollars ou plus
N	:	nombre
BO	:	bourse
PR	:	prêt
CE	:	contribution de l'étudiant ou de l'étudiante
CCO	:	contribution du conjoint ou de la conjointe
CPAR	:	contribution des parents

Direction des programmes et de la recherche
Aide financière aux études
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière
Édifice Marie-Guyart, 21e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Tél. : (418) 646-5246

Rédaction et analyse statistique : Sylvain Gauthier
Traitement de texte : Claire Poulin

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1999 — 98-1138

Dépôt légal : 4e trimestre 1999
Bibliothèque nationale du Québec, 1999
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-550-34193-7

Termes utilisés

Pour faciliter la compréhension des statistiques contenues dans le présent rapport, il importe de définir avant tout les termes propres au Programme de prêts et bourses.

Il faut noter de plus qu'en vue d'alléger les textes les termes *étudiante* et *étudiant* sont retenus pour désigner aussi bien les élèves du secondaire de la formation professionnelle et du collégial que ceux et celles qui fréquentent un établissement d'enseignement universitaire.

Formes d'aide financière aux études

Prêt
Aide financière garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire ne paient aucun intérêt aux institutions financières reconnues par le ministère de l'Éducation tant qu'ils n'ont pas terminé leurs études.

Bourse
Aide financière gouvernementale non remboursable attribuée aux étudiantes et aux étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire reconnus par le ministère de l'Éducation, lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et leurs propres contributions de même que celles des parents, du conjoint ou de la conjointe. Pour leur part, les personnes aux études atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide.

Catégories de bénéficiaires d'une aide financière aux études

Bénéficiaire
Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un prêt et d'une bourse ou d'une bourse seulement.

Boursière, boursier
Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou une bourse seulement.

Bénéficiaire avec contribution des parents[1]
Bénéficiaire dont les parents doivent contribuer au financement des études.

1. Il peut s'agir aussi d'une répondante ou d'un répondant qui parraine une personne aux études qui a fait une demande en vue de s'établir en permanence au Canada conformément à la Loi sur l'immigration.

Bénéficiaire sans contribution des parents
Bénéficiaire, sans conjoint ou conjointe, dont les parents n'ont pas à contribuer au financement des études.

Bénéficiaire avec contribution du conjoint ou de la conjointe
Bénéficiaire dont le conjoint ou la conjointe doit contribuer au financement des études.

Bénéficiaire résidant chez ses parents
Bénéficiaire que l'on considère comme résidant chez ses parents.

Bénéficiaire ne résidant pas chez ses parents
Bénéficiaire que l'on considère comme ne résidant pas chez ses parents.

Chef de famille monoparentale
Personne célibataire, séparée, divorcée ou veuve avec des enfants à sa charge qui bénéficie d'une aide financière aux études.

Types de contributions

Contribution calculée des parents
Participation des parents évaluée conformément aux règles d'attribution de l'aide financière aux études en tenant compte de leurs revenus bruts et de leur actif net.

Contribution exigée des parents
Participation exigée des parents pour combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions provenant de l'étudiant ou de l'étudiante et du gouvernement.

Contribution calculée du conjoint ou de la conjointe
Participation du conjoint ou de la conjointe évaluée conformément aux règles d'attribution de l'aide financière aux études en tenant compte de ses revenus bruts.

Contribution exigée du conjoint ou de la conjointe
Participation exigée du conjoint ou de la conjointe pour combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions provenant de l'étudiante ou de l'étudiant et du gouvernement.

Types d'établissements d'enseignement

Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)
Ensemble des établissements d'enseignement secondaire donnant des programmes de formation professionnelle reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements d'enseignement collégial (programmes subventionnés)
Ensemble des établissements d'enseignement collégial donnant des programmes d'études subventionnés reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements d'enseignement collégial (programmes non subventionnés)
Ensemble des établissements d'enseignement collégial donnant des programmes d'études non subventionnés reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements d'enseignement universitaire
Ensemble des établissements d'enseignement universitaire reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements reconnus pour prêts seulement
Ensemble des établissements d'enseignement collégial et universitaire reconnus pour l'attribution de prêts seulement.

Autres termes

Emprunteur, emprunteuse
Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit les rembourser à la fin de ses études à temps plein.

Région d'études
Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Région de provenance
Région administrative où résident les parents des bénéficiaires célibataires d'une aide financière aux études ou région administrative où résident les bénéficiaires non célibataires.

Taux de participation
Proportion de l'ensemble des étudiantes et des étudiants à temps plein au trimestre d'automne qui ont bénéficié d'une aide financière aux études.

Table des matières

Introduction 1

I Programme de prêts et bourses

A Faits saillants 3
B Présentation 4
C Attribution de l'aide financière aux études 5
1 Nombre de bénéficiaires et montant global attribué en prêts et bourses 5
2 Prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement 6
3 Prêts et bourses attribués selon la contribution ou non des parents et du conjoint ou de la conjointe 8
4 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires 9
5 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents 9
6 Prêts attribués par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents 10
7 Taux de participation des étudiants et des étudiantes au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 1998 par types d'établissements d'enseignement 12
8 Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement 13
9 Situation de famille et sexe des bénéficiaires 14
10 Citoyenneté des bénéficiaires 14
11 Ressources financières des bénéficiaires d'une bourse 15
12 Allocation spéciale relative à la mesure des régions et des MRC dites périphériques 17
D Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents 18
E Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents 19
F Contributions prises en compte dans le calcul du montant de la bourse 21
1 Contribution du ou de la bénéficiaire d'une aide financière aux études 21
2 Contribution des parents 24
3 Contribution du conjoint ou de la conjointe 27
G Les prêts et leur remboursement 28
H Évolution du Programme de 1994-1995 à 1998-1999 31
1 Aide financière aux études attribuée et nombre de bénéficiaires 31
2 Taux de participation au Programme 36
3 Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études 37
4 Les prêts et leur remboursement 40

II Autres programmes d'aide financière aux études

A Programme de remboursement différé 44
B Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur 45
C Mesure spéciale pour les athlètes 45
D Programme de bourse pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure 45
E Programme de bourses de langues 46
1 Programme de bourse pour les moniteurs de langues officielles 46
2 Programme de bourse d'été de langues 46
F Programme de bourse pour les permanents élus des associations étudiantes 47
G Évolution des autres programmes d'aide financière aux études de 1994-1995 à 1998-1999 48

Annexes 49

Liste des tableaux

Chapitre premier

Tableau 1
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et montant global attribué selon les formes d'aide, 1998-1999 5

Tableau 2
Répartition des prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, 1998-1999 7

Tableau 3
Nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse avec ou sans contribution des parents, du conjoint ou de la conjointe, 1998-1999 9

Tableau 4
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 1998-1999 9

Tableau 5
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 1998-1999 10

Tableau 6
Répartition des prêts par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 1998-1999 11

Tableau 7
Taux de participation des étudiants et des étudiantes au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 1998 par types d'établissements d'enseignement selon les formes d'aide aux études 13

Tableau 8
Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement, 1998-1999 14

Tableau 9
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la situation de famille et le sexe, 1998-1999 14

Tableau 10
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la citoyenneté, 1998-1999 15

Tableau 11
Répartition des bénéficiaires d'une aide additionnelle au titre de la mesure des régions et des MRC dites périphériques, 1998-1999 17

Tableau 12
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 1998-1999 18

Tableau 13
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de leurs enfants à charge qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire, 1998-1999 18

Tableau 14
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de parents contribuant au financement des études et leur occupation, 1998-1999 19

Tableau 15
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge, 1998-1999 19

Tableau 16
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon la présence ou non d'un conjoint ou d'une conjointe et d'enfants à charge, 1998-1999 20

Tableau 17
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation, 1998-1999 21

Tableau 18
Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse par types d'établissements d'enseignement selon le montant de leur contribution, 1998-1999 23

Tableau 19
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts selon les formes d'aide, 1998-1999 24

Tableau 20
Contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts et du nombre d'enfants aux études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 1998-1999 25

Tableau 21
Répartition des boursières et des boursiers selon la contribution globale des parents, 1998-1999 26

Tableau 22
Répartition des boursières et des boursiers selon l'actif net des parents et contribution moyenne calculée des parents par rapport à leur actif net, 1998-1999 27

Tableau 23
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution calculée du conjoint ou de la conjointe, 1998-1999 27

Tableau 24
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge à la fin de leurs études le remboursement des prêts obtenus selon le montant de la dette d'études et les types d'établissements d'enseignement, 1998-1999 29

Tableau 25
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs et montant moyen des prêts qui devaient être pris en charge à la fin de leurs études universitaires selon les types d'établissements d'enseignement et le nombre moyen de trimestres durant lesquels ils ont bénéficié d'une aide financière gouvernementale, 1998-1999 31

Tableau 26
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et aide globale attribuée de 1994-1995 à 1998-1999 32

Tableau 27
Principaux indicateurs relatifs aux bénéficiaires d'une aide financière aux études de 1994-1995 à 1998-1999 34

Tableau 28
Évolution de 1994-1995 à 1998-1999 du taux de participation au Programme de prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement 36

Tableau 29
Évolution de 1994-1995 à 1998-1999 du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par types d'établissements d'enseignement postsecondaire 37

Tableau 30
Évolution de 1994-1995 à 1998-1999 du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par cycles d'études universitaires 38

Tableau 31
Évolution de 1994-1995 à 1998-1999 du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence 38

Tableau 32
Évolution de 1994-1995 à 1998-1999 du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation 39

Tableau 33
Évolution de 1994-1995 à 1998-1999 des données relatives aux prêts garantis et contractés par le gouvernement et à leur remboursement 40

Tableau 34
Évolution de 1994-1995 à 1998-1999 des données relatives aux bénéficiaires d'un prêt et des prêts qui devaient être pris en charge à la fin des études 40

Tableau 35
Évolution de 1994-1995 à 1998-1999 des remboursements de prêts aux institutions financières et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs 41

Tableau 36
Évolution de 1994-1995 à 1998-1999 du nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs ayant bénéficié du Programme de remboursement différé et du montant de l'aide attribuée 42

Chapitre II

Tableau 37
Programme de remboursement différé, 1998-1999 44

Tableau 38
Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur, 1998-1999 45

Tableau 39
Programme de bourse pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, 1998-1999 46

Tableau 40
Programme de bourse pour les moniteurs de langues officielles, 1998-1999 46

Tableau 41
Programme de bourses d'été de langues, 1998-1999 47

Tableau 42
Programme de bourse pour les permanents élus des associations étudiantes, 1998-1999 47

Tableau 43
Évolution des autres programmes d'aide financière aux études de 1994-1995 à 1998-1999 48

Annexes

Tableau 44
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 1998-1999 54

Tableau 45
Nombre de bourses attribuées par types d'établissements d'enseignement selon le montant de la bourse, 1998-1999 56

Tableau 46
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le montant global de l'aide attribuée, 1998-1999 56

Tableau 47
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon les groupes d'âge, 1998-1999 57

Tableau 48
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les trimestres de l'année scolaire, 1998-1999 58

Tableau 49
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon leurs revenus d'emploi bruts, 1998-1999 58

Tableau 50
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon leurs revenus d'emploi bruts, 1998-1999 59

Tableau 51
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et leur contribution moyenne selon la présence ou non d'une bourse d'excellence et d'autres revenus, 1998-1999 60

Tableau 52
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts des parents et contribution moyenne calculée des parents, 1998-1999 61

Tableau 53
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts de la conjointe ou du conjoint et contribution moyenne calculée de la conjointe ou du conjoint, 1998-1999 62

Tableau 54
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 1998-1999 63

Tableau 55
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins des prêts et bourses, 1998-1999 72

Tableau 56
Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 1998-1999 73

Tableau 57
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 1998-1999 77

Tableau 58
Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts au 31 mars 1999 par institution financière 80

Liste des graphiques

Chapitre premier

Graphique 1
Taux de bénéficiaires d'une bourse parmi les bénéficiaires d'une aide selon les types d'établissements d'enseignement, 1998-1999 8

Graphique 2
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 1998-1999 15

Graphique 3
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents et sans conjoint ou conjointe selon la présence ou non d'enfants, 1998-1999 16

Graphique 4

Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents, mais avec conjoint ou conjointe, selon la présence ou non d'enfants, 1998-1999 17

Graphique 5
Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse selon la contribution exigée de leur part, 1998-1999 22

Graphique 6
Répartition des bénéficiaires d'une bourse selon la contribution globale des parents, 1998-1999 26

Graphique 7
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 1998-1999 28

Graphique 8
Évolution du nombre de demandes d'aide financière en rapport avec l'évolution du taux de chômage pour les personnes du groupe d'âge 15-24 ans, 1994-1995 à 1998-1999....35

Graphique 9
Croissance relative de l'aide totale moyenne attribuée aux bénéficiaires d'une bourse, 1994-1995 à 1998-1999 35

Liste des schémas

Annexes

Schéma 1
Nombre de bénéficiaires d'un prêt avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 1998-1999 50

Schéma 2
Nombre de bénéficiaires d'un prêt sans contribution des parents selon la présence ou non d'un conjoint ou d'une conjointe ainsi que d'enfants, 1998-1999 51

Schéma 3
Nombre de bénéficiaires d'une bourse avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 1998-1999 52

Schéma 4
Nombre de bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents selon la présence ou non d'un conjoint ou d'une conjointe ainsi que d'enfants, 1998-1999 53

Introduction

À titre d'unité autonome de service, l'Aide financière aux études s'est dotée d'indicateurs de rendement qui sont à la fois un outil de gestion et une façon de rendre des comptes. À cet égard, les résultats présentés dans le présent rapport portent sur les données statistiques pour l'année d'attribution 1998-1999. Ils sont également révélateurs de la contribution importante du ministère de l'Éducation au soutien financier de la population étudiante dans la poursuite de ses études.

Le présent rapport est divisé en deux chapitres. Dans le premier, les faits saillants concernant le Programme de prêts et bourses sont exposés sous la forme d'un tableau récapitulatif. Ils sont suivis de la présentation du Programme, des statistiques sur l'attribution de l'aide financière aux études, des caractéristiques des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, des contributions retenues pour calculer le montant d'une bourse ainsi que des données relatives aux prêts et à leur remboursement. Il se termine par une analyse de l'évolution du Programme de 1994-1995 à 1998-1999.

Dans le deuxième chapitre, il est question des autres programmes qu'administre l'Aide financière aux études. Leur description précède des tableaux dans lesquels sont indiqués le nombre de bénéficiaires et les montants d'aide moyenne et d'aide globale attribuées. Un dernier tableau fait état de l'évolution des données propres à chacun des programmes au cours des cinq derniers exercices financiers.

Enfin, les annexes fournissent des données complémentaires relatives aux bénéficiaires d'une aide financière aux études qui fréquentent des établissements d'enseignement reconnus aux fins de prêts et bourses situés tant au Québec qu'à l'extérieur de la province, aux montants ainsi versés de même qu'aux revenus des bénéficiaires, des parents et du conjoint ou de la conjointe. On y trouve aussi la répartition des montants d'aide financière selon la région d'études ainsi que la répartition des bénéficiaires selon la région d'études et la région de provenance. Enfin la répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts au 31 mars 1999 est présentée selon les institutions financières.

Le portrait de situation qui a été établi par cette compilation de données sera utile à toutes les personnes intéressées par les effets qui découlent de l'application des programmes d'aide financière au Québec.

I Programme de prêts et bourses

A Faits saillants

Répartition de l'aide financière aux études	Bénéficiaires N	Aide moyenne attribuée $	Aide globale attribuée M$
Prêts	149 216	3 248	484,6
Bourses	59 050	3 218	190,0
Dans l'ensemble	149 750	4 505	674,6

Prêts	Bénéficiaires N	Montant moyen $
Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)	18 828	2 515
Établissements d'enseignement collégial		
• Programmes subventionnés	56 662	2 239
• Programmes non subventionnés	9 847	10 122
Établissements d'enseignement universitaire		
• 1er cycle	51 284	3 028
• 2e cycle	9 691	4 397
• 3e cycle	2 065	4 272
Établissements reconnus pour prêts seulement	839	4 715

Caractéristiques des bénéficiaires d'un prêt	N	%
• Avec contribution des parents	92 738	62,1
• Ne résidant pas chez leurs parents	106 561	71,4
• Avec conjoint ou conjointe	18 454	12,4
• Avec enfants	19 371	13,0

Remboursement des prêts

Au cours de 1998-1999, 71 253 emprunteuses et emprunteurs doivent consolider leur prêt, ayant terminé leurs études. Le montant moyen du prêt à rembourser est de 10 010 $.

Bourses	Bénéficiaires N	Montant moyen (prêt et bourse) $
Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)	10 315	5 945
Établissements d'enseignement collégial		
• Programmes subventionnés	21 205	5 676
• Programmes non subventionnés	633	17 707
Établissements d'enseignement universitaire		
• 1er cycle	21 413	7 214
• 2e cycle	4 676	8 192
• 3e cycle	808	8 757

Ressources financières des boursières et boursiers	Boursières et boursiers	Contributions			Ressources globales
		Parents, conjoint ou conjointe	Boursières et boursiers	Gouvernement	
	N	$	$	$	$
Avec contribution des parents					
• Résidant chez leurs parents	5 327	165	931	3 776	4 872
• Ne résidant pas chez leurs parents	22 679	753	1 904	5 655	8 312
Sans contribution des parents					
• Sans conjoint ou conjointe					
• Sans enfant	14 260	—	2 470	7 081	9 551
• Avec enfants	4 742	—	1 438	9 001	10 439
• Avec conjoint ou conjointe					
• Sans enfant	3 360	144	2 160	7 156	9 460
• Avec enfants	8 682	563	1 168	8 831	10 562

B Présentation

Le Programme de prêts et bourses s'adresse aux personnes qui poursuivent des études secondaires à la formation professionnelle, des études collégiales ou des études universitaires à temps plein dans un établissement d'enseignement reconnu par le ministère de l'Éducation. Le Programme est essentiellement supplétif. Il repose en effet sur le principe que l'étudiante ou l'étudiant, ses parents, son conjoint ou sa conjointe ont d'abord à payer les dépenses qu'occasionne la poursuite d'études.

L'aide financière aux études est calculée en tenant compte des dépenses admises pour l'étudiante ou l'étudiant et, s'il y a lieu, pour les enfants à sa charge, ainsi que des ressources pécuniaires dont il dispose. Les dépenses admises sont les suivantes : les frais de subsistance, les frais d'études, les frais de transport et les dépenses personnelles. Elles peuvent aussi comprendre les frais de subsistance des enfants à charge[2], les frais de garde, d'autres dépenses concernant notamment les chefs de famille monoparentale et les personnes qui viennent des régions ou des MRC dites périphériques ainsi que les frais de stage et certains frais liés à l'achat de médicaments ou à des soins chiropratiques.

2. Pour les enfants d'âge majeur uniquement, à compter de l'automne 1997 en raison de la Politique familiale.

L'aide financière gouvernementale vise à couvrir l'écart qui peut exister entre les dépenses admises et la contribution de l'étudiante ou de l'étudiant et, s'il le faut, de celle de ses parents, de son conjoint ou de sa conjointe. Cette aide est d'abord remise sous la forme d'un prêt sans intérêts, dont le montant varie selon les types d'établissements. Si le prêt attribué est insuffisant, une bourse peut s'y ajouter. Six mois après la fin des études à temps plein, il est requis de commencer à rembourser les prêts. Toutefois, si des difficultés financières empêchent les emprunteurs et les emprunteuses de satisfaire à leurs obligations, il leur est possible d'avoir recours au Programme de remboursement différé.

La contribution de l'étudiante ou de l'étudiant de même que celle des parents ou du conjoint ou de la conjointe sont fonction de leurs revenus. Il est à noter par ailleurs que l'actif des parents qui financent une partie des études de leur enfant est pris en considération au moment de calculer le montant de la bourse.

C Attribution de l'aide financière aux études

1 Nombre de bénéficiaires et montant global attribué en prêts et bourses

Comme l'indique le tableau 1, l'aide financière aux études attribuée par le gouvernement en 1998-1999 se chiffre à 674,6 millions de dollars ainsi répartis : 484,6 millions en prêts et 190,0 millions en bourses.

Au total, 149 750 étudiantes et étudiants ont bénéficié d'une aide financière : 90 700 ont reçu un prêt seulement s'élevant en moyenne à 3 108 $, 58 516 ont obtenu un prêt et une bourse totalisant en moyenne 6 657 $, soit 3 464 $ et 3 193 $ respectivement; 534 ont eu droit à une bourse seulement d'un montant moyen de 5 966 $.

Tableau 1
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et montant global attribué selon les formes d'aide, 1998-1999

Formes d'aide	Bénéficiaires	Prêts	Bourses	Montant global attribué
	N	M$	M$	M$
Prêt seulement	90 700	281,9	—	281,9
Bourse seulement	534	—	3,2	3,2
Prêt et bourse	58 516	202,7	186,8	389,5
Total	149 750	484,6	190,0	674,6

2 Prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement

Cette section présente les nombres de bénéficiaires au prêt et à la bourse ainsi que les niveaux d'aide propres à chaque type d'établissements d'enseignement. Le graphique 1 illustre les taux correspondants de bénéficiaires d'une bourse parmi ceux et celles ayant obtenu une aide.

Il y a maintenant cinq ans que les personnes inscrites à la formation professionnelle au secondaire ont accès au Programme de prêts et bourses. Le tableau 2 montre que 18 828 d'entre elles ont bénéficié d'un prêt moyen de 2 515 $ et que, de ce nombre, 10 315 (54,8 %) ont reçu en outre une bourse moyenne de 3 127 $. Le montant moyen de l'aide attribuée à ces dernières et derniers totalise 5 945 $.

On constate aussi que le nombre de bénéficiaires d'un prêt est plus élevé dans les établissements d'enseignement universitaire (63 040) que dans les établissements d'enseignement collégial qui donnent des programmes subventionnés (56 662).

D'une part, 51 284 étudiantes et étudiants de 1er cycle ont reçu un prêt moyen de 3 028 $, tandis qu'il s'élevait à 4 375 $ pour ceux des 2^{e} et 3^{e} cycles. Parmi les 63 040 bénéficiaires fréquentant l'université, 26 897 ont également obtenu une bourse (42,7 %). La proportion de boursières et de boursiers est de 41,7 % au 1er cycle, de 48,2 % au 2^{e} cycle et de 39,1 % au 3^{e} cycle, et le montant moyen de la bourse s'élève respectivement à 3 665 $, à 3 577 $ et à 4 237 $. L'aide moyenne qu'ont obtenue ces personnes atteint donc 7 213 $, 8 192 $ et 8 757 $.

D'autre part, les 56 662 bénéficiaires d'un prêt qui fréquentent des établissements d'enseignement collégial donnant des programmes subventionnés ont obtenu en moyenne un prêt de 2 239 $; 69,9 % de ces personnes reçoivent une formation technique et 30,1 %, une formation générale. La majorité des bénéficiaires d'un prêt (89,0 %) se trouvent dans le secteur public. En tout, 21 205 personnes (35,6 %) ont aussi eu droit à une bourse : 40,0 % des bénéficiaires à la formation technique et 31,4 % des bénéficiaires à la formation générale. Le montant moyen de l'aide reçue du gouvernement pour ces personnes totalise 5 907 $ (dont 2 868 $ en bourse) dans le premier groupe et 4 992 $ (dont 2 203 $ en bourse) dans le second.

Par ailleurs, 9 847 bénéficiaires d'un prêt fréquentent des établissements d'enseignement collégial donnant des programmes non subventionnés et ont obtenu en moyenne un prêt de 10 122 $. Parmi ces personnes, 633 (6,4 %) ont bénéficié d'une bourse moyenne de 3 009 $, ce qui représente pour elles une aide globale moyenne de 17 707 $.

Enfin, les 839 bénéficiaires qui fréquentent des établissements d'enseignement reconnus pour prêts seulement ont reçu en moyenne 4 715 $.

Tableau 2
Répartition des prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, 1998-1999

Types d'établissements	Prêts			Bourses			Montant moyen (prêt et bourse)
	N	Montant moyen $	Total M$	N	Montant moyen $	Total M$	$
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	**18 828**	2 515	**47,3**	**10 315**	3 127	**32,3**	5 945
Enseignement collégial (programmes subventionnés)	**56 662**	2 239	**126,9**	**21 205**	2 700	**57,2**	5 676
• Formation générale	17 063	1 977	33,7	5 360	2 203	11,8	4 992
• Formation technique	39 599	2 352	93,2	15 845	2 868	45,4	5 907
• Secteur privé	6 241	3 519	22,0	2 103	2 731	5,7	7 580
• Secteur public	50 421	2 081	104,9	19 102	2 696	51,5	5 466
Enseignement collégial (programmes non subventionnés)	**9 847**	10 122	**99,7**	**633**	3 009	**1,9**	17 707
Enseignement universitaire	**63 040**	3 280	**206,7**	**26 897**	3 667	**98,6**	7 430
• 1^{e} cycle	51 284	3 028	155,3	21 413	3 665	78,5	7 213
• 2^{e} cycle	9 691	4 397	42,6	4 676	3 577	16,7	8 192
• 3^{e} cycle	2 065	4 272	8,8	808	4 237	3,4	8 757
Établissements reconnus pour prêts seulement	**839**	4 715	**4,0**	—	—	—	—
Total	**149 216**	3 248	**484,6**	**59 050**	3 218	**190,0**	6 651

Graphique 1
Taux de bénéficiaires d'une bourse parmi les bénéficiaires d'une aide selon les types d'établissements d'enseignement, 1998-1999

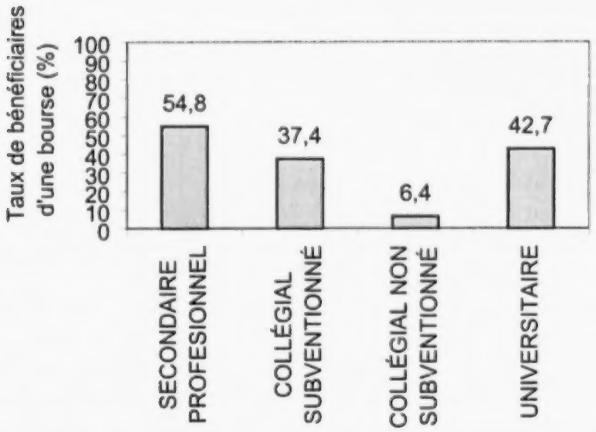

3 Prêts et bourses attribués selon la contribution ou non des parents et du conjoint ou de la conjointe

Le tableau 3 présente les résultats de l'attribution de l'aide financière aux études selon que les parents des bénéficiaires ou encore leur conjointe ou conjoint ont à apporter ou non une contribution au financement des études.

On constate d'abord que la majorité des bénéficiaires d'un prêt, soit 62,1 %, sont considérés avec contribution des parents.

Cependant, les bénéficiaires sans contribution des parents ont obtenu un prêt qui atteint en moyenne 1 918 $ de plus que celles et ceux du premier groupe et ont eu droit plus fréquemment qu'eux à une bourse (55,0 contre 30,2 %). Le montant moyen de l'aide attribuée aux bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse, avec ou sans contribution des parents, totalise respectivement 5 298 $ et 7 871 $, ce qui représente un écart de 2 573 $ (dont 1 803 $ de bourse).

On remarque enfin que, pour ce qui est des prêts, la proportion des bénéficiaires avec contribution du conjoint ou de la conjointe équivaut à 12,4 %. Ces personnes reçoivent une bourse dans une proportion supérieure à celle des bénéficiaires sans contribution du conjoint ou de la conjointe (65,3 contre 50,0 %), dont le montant, soit 4 641 $, s'élève en moyenne à 927 $ de plus que ces derniers et dernières.

Tableau 3
Nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse avec ou sans contribution des parents, du conjoint ou de la conjointe, 1998-1999

Contribution ou non des parents, du conjoint ou de la conjointe	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant moyen (prêt et bourse)
	N	Montant moyen $	N	Montant moyen $	$
Avec contribution des parents	92 738	2 522	28 006	2 271	5 298
Sans contribution des parents	56 478	4 440	31 044	4 074	7 871
• Avec contribution du conjoint ou de la conjointe	18 454	4 339	12 042	4 641	8 363
• Sans contribution du conjoint ou de la conjointe	38 024	4 489	19 002	3 714	7 560
Total	149 216	3 248	59 050	3 218	6 651

4 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires

Dans le tableau 4, l'aide financière aux études est répartie selon qu'on considère les bénéficiaires comme résidant ou non chez leurs parents. On y voit que 71,4 % des bénéficiaires d'un prêt ne résident pas chez leurs parents et que le montant de celui-ci s'élève en moyenne à 3 598 $, soit 1 227 $ de plus que dans le cas contraire. Fait à signaler, les boursières et les boursiers sont près de quatre fois plus nombreux dans le premier groupe que dans le second, soit 50,0 % contre 13,4 %. En outre, le montant de la bourse attribuée à ces personnes se révèle trois fois supérieur à celui des bénéficiaires qui résident chez leurs parents; l'écart se chiffre à 2 478 $. C'est ce qui explique dans la plus grande partie la différence de 3 070 $ entre le montant moyen de l'aide globale attribuée aux bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse qui résident ou non chez leurs parents.

Tableau 4
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 1998-1999

Lieu de résidence des bénéficiaires	Prêts		Bourses		Montant moyen (prêt et bourse)
	N	Montant moyen $	N	Montant moyen $	$
Résidant chez leurs parents	42 655	2 371	5 716	980	3 878
Ne résidant pas chez leurs parents	106 561	3 598	53 334	3 458	6 948
Total	149 216	3 248	59 050	3 218	6 651

5 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents

Le tableau 5 indique l'attribution de l'aide financière aux études selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents.

On remarque avant tout que la majorité des bénéficiaires d'une aide financière aux études ne résident pas chez leurs parents (57,4 % de ceux avec contribution des parents et 94,4 % de ceux sans contribution des parents). On note aussi que les bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents obtiennent des bourses dans une proportion plus élevée que ceux qui résident chez leurs parents (42,6 % contre 13,5 % parmi ceux avec contribution des parents et 57,5 % contre 12,3 % parmi ceux sans contribution des parents).

Tableau 5
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 1998-1999

Lieu de résidence des bénéficiaires	Prêts			Bourses			Montant moyen (prêt et bourse)
			Montant moyen			Montant moyen	
	N	%	$	N	%	$	$
Résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	39 484	26,5	2 237	5 327	9,0	929	3 776
Ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	53 254	35,7	2 732	22 679	38,4	2 586	5 655
Résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	3 171	2,1	4 044	389	0,7	1 677	5 267
Ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	53 307	35,7	4 464	30 655	51,9	4 104	7 905
Total	149 216	100,0	3 248	59 050	100,0	3 218	6 651

6 Prêts attribués par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents

Dans le tableau 6, on remarque d'abord que 57,4 % des bénéficiaires d'un prêt inscrites et inscrits à la formation professionnelle au secondaire sont reconnus avec contribution de leurs parents. On note aussi que, dans l'ensemble, 74,4 % ne résident pas chez leurs parents.

En outre, dans les établissements d'enseignement collégial (programmes subventionnés), on dénombre 78,1 % de bénéficiaires d'un prêt avec contribution des parents et 21,9 % sans contribution de ces derniers. Au total, la proportion de celles et ceux qui ne résident pas chez leurs parents atteint 63,7 %.

Également la majorité (53,2 %) des bénéficiaires d'un prêt fréquentant l'université sont reconnus avec contribution des parents et 46,8 % sont reconnus sans contribution de ces derniers. Ces personnes aussi, en majorité, ne résident pas chez leurs parents (77,8 %).

Pour leur part, les personnes fréquentant des établissements d'enseignement collégial dans lesquels se donnent des programmes non subventionnés sont des bénéficiaires sans contribution des parents dans 61,9 % des cas. Dans ces établissements, 67,1 % des bénéficiaires d'un prêt ne résident pas chez leurs parents.

Tableau 6
Répartition des prêts par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 1998-1999

Lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents	Prêts par types d'établissements									
	Enseignement secondaire (form. prof.)		Enseignement collégial				Enseignement universitaire		Établissements reconnus pour prêts seulement	
			Progr. subv.		Progr. non subv.					
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	4 514	24,0	20 147	35,6	2 564	26,0	12 224	19,4	35	4,2
Ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	6 297	33,4	24 068	42,5	1 195	12,1	21 317	33,8	377	44,9
Résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	301	1,6	408	0,7	676	6,9	1 768*	2,8	17	2,0
Ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	7 716	41,0	12 039	21,2	5 412	55,0	27 731**	44,0	410	48,9
Total	18 828	100,0	56 662	100,0	9 847	100,0	63 040	100,0	839	100,0

* Parmi ces bénéficiaires, 1 099 poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle.
** Parmi ces bénéficiaires, 10 780 poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle.

Enfin, pour ce qui est des établissements reconnus pour prêts seulement, il faut noter qu'il s'agit de bénéficiaires sans contribution des parents dans une proportion de 50,9 %. Fait à signaler 93,8 % demeurent ailleurs que chez leurs parents.

7 Taux de participation des étudiants et des étudiantes au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 1998 par types d'établissements d'enseignement

Le Programme de prêts et bourses a touché une fraction importante des étudiants et des étudiantes qui poursuivent des études postsecondaires à temps plein, soit 34,6 %. Le tableau 7 montre cependant que ceux qui vont à l'université y ont eu recours dans une proportion plus élevée que ceux qui sont au collégial. Le taux de bénéficiaires d'un prêt comparativement au nombre d'inscriptions se chiffre à 41,5 % chez les premiers et à 29,5 % chez les seconds.

Dans les établissements d'enseignement collégial, le taux de participation est de 29,0 % pour le secteur public et de 34,7 % pour le secteur privé. On observe aussi que 20,6 % des étudiantes et étudiants de la formation générale et 36,5 % de ceux de la formation technique ont obtenu une aide financière aux études. Dans les universités, on compte 42,0 % de bénéficiaires au 1er cycle, 46,7 %, au 2^{e} cycle, et 22,8 %, au 3^{e} cycle.

Quant aux personnes inscrites à la formation professionnelle au secondaire qui sont admissibles à l'aide financière gouvernementale depuis 1994-1995, on note un taux de participation inférieur à celui qui concerne les bénéficiaires fréquentant des établissements d'enseignement collégial et universitaire, soit 23,0 %.

Par ailleurs, dans l'ensemble, 14,4 % des étudiantes et des étudiants inscrits à temps plein dans un établissement d'enseignement postsecondaire ont obtenu une bourse, soit plus précisément 18,7 % en ce qui a trait à ceux qui vont à l'université et 11,3 % à ceux qui sont au collégial.

En outre, le taux de boursières et de boursiers du collégial est comparable dans le secteur privé par rapport au secteur public (12,1 % contre 11,3 %) alors qu'il est supérieur à la formation technique comparativement à la formation générale (14,9 % contre 6,8 %). Dans les universités, ce sont les étudiantes et les étudiants de 2^{e} cycle qui sont les plus nombreux à recevoir cette forme d'aide (25,2 %) par rapport à 18,3 % au 1er cycle et à 9,8 % au 3^{e} cycle. Au secondaire, 13,1 % des étudiantes et des étudiants inscrits à temps plein à la formation professionnelle bénéficient d'une bourse.

Tableau 7
Taux de participation des étudiants et des étudiantes au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 1998 par types d'établissements d'enseignement selon les formes d'aide aux études

Types d'établissements	Inscriptions à temps plein	Prêts		Bourses	
		N	Taux de participation	N	Taux de participation
	N		%		%
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	70 956	16 331	23,0	9 302	13,1
Enseignement collégial	182 464	53 856	29,5	20 690	11,3
• Secteur privé	15 273	5 303	34,7	1 848	12,1
• Secteur public	167 191	48 553	29,0	18 842	11,3
• Formation générale	80 282	16 570	20,6	5 447	6,8
• Formation technique	102 182	37 286	36,5	15 243	14,9
Enseignement universitaire	133 664	55 468	41,5	24 982	18,7
• 1er cycle	108 524	45 577	42,0	19 840	18,3
• 2e cycle	17 399	8 129	46,7	4 384	25,2
• 3e cycle	7 741	1 762	22,8	758	9,8
Total (enseign. postsec.)	316 128	109 324	34,6	45 672	14,4

8 Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement

Des 177 558 demandes d'aide financière aux études adressées au ministère de l'Éducation, 13 799 ont été refusées, soit 7,8 %. Les principaux motifs de refus sont les ressources pécuniaires suffisantes des parents (8 226 cas), l'atteinte de la période maximale d'admissibilité au Programme (996 cas) et les ressources pécuniaires suffisantes de l'étudiante ou de l'étudiant ou de son conjoint ou de sa conjointe (2 452 cas). Par ailleurs, on dénombre 10 729 personnes qui ont présenté une demande et qui se sont désistées, ainsi que 3 280 autres dont l'admissibilité au Programme ou le montant de l'aide financière à leur attribuer n'ont pu être établis faute de renseignements pertinents.

Tableau 8
Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement, 1998-1999

Types d'établissements	Motifs de refus					Ensemble des demandes refusées
	Ressources pécuniaires suffisantes des parents	Ressources pécuniaires suffisantes des bénéficiaires, du conjoint ou de la conjointe	Période d'admissibilité écoulée	Limite montant d'endettement	Autres motifs	
	N	N	N		N	
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	568	767	10	24	523	1 892
Enseignement collégial						
• Programmes subventionnés	4 176	1 156	384	48	494	6 258
• Programmes non subventionnés	104	4	29	18	154	309
Enseignement universitaire	3 337	514	548	76	642	5 117
Établissements reconnus pour prêts seulement	41	11	25	7	139	223
Total	8 226	2 452	996	173	1 952	13 799

9 Situation de famille et sexe des bénéficiaires

Les données du tableau 9 révèlent que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir obtenu de l'aide financière aux études (56,6 contre 43,4 %). L'écart est encore plus prononcé en ce qui a trait à celles et ceux qui ont déjà été mariés, soit 66,1 % comparativement à 33,9 %.

Par ailleurs, on dénombre globalement 83,5 % de célibataires, 9,5 % de personnes mariées, 4,1 % de personnes l'ayant déjà été et 2,9 % qui vivent maritalement avec enfants.

Tableau 9
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la situation de famille et le sexe, 1998-1999

Situation de famille	Bénéficiaires		Ensemble des bénéficiaires
	Femmes	Hommes	
	N	N	
Célibataire	69 894	55 120	125 014
Mariée ou marié	7 994	6 167	14 161
Séparée ou séparé	1 617	864	2 481
Divorcée ou divorcé	2 408	1 214	3 622
Veuve ou veuf	102	36	138
Vivant maritalement avec enfants	2 728	1 606	4 334
Total	84 743	65 007	149 750

10 Citoyenneté des bénéficiaires

Le tableau 10 indique que 15,6 % des bénéficiaires d'une aide financière aux études n'ont pas la citoyenneté canadienne de naissance et que parmi eux 7,6 % sont résidents permanents ou résidentes permanentes et 8,0 % Canadiennes ou Canadiens naturalisés.

Tableau 10
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la citoyenneté, 1998-1999

Citoyenneté	Bénéficiaires	
	N	%
Citoyenneté canadienne (de naissance)	126 320	84,4
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	12 024	8,0
Résidence permanente	11 406	7,6
Total	149 750	100,0

11 Ressources financières des bénéficiaires d'une bourse

Les graphiques 2, 3 et 4 font voir la répartition des ressources financières dont disposent les bénéficiaires d'une bourse. Dans le cas de celles et ceux avec contribution des parents, les données sont ventilées selon le lieu de résidence, tandis que, dans le cas contraire, elles le sont en tenant compte de la présence ou non d'enfants à charge.

Fait à noter : l'aide financière gouvernementale représente la plus large part (au moins 68,0 %) des ressources financières dont disposent les bénéficiaires d'une bourse, et cela, autant pour celles et ceux avec ou sans contribution des parents, quel que soit le lieu de résidence et qu'ils aient ou non un conjoint ou une conjointe ainsi que des enfants.

Le graphique 2 montre que, pour financer leurs études, les bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents et qui résident chez ces derniers (N : 5 327) disposent en moyenne de 4 872 $, dont 3 776 $ (77,5 %) constituent une aide gouvernementale. Quant à celles et ceux qui ne résident pas chez leurs parents (N : 22 679), ils ont à leur disposition 8 312 $ en moyenne; la contribution du gouvernement s'élève alors à 5 655 $ (68,0 %). Il faut également noter que les derniers reçoivent 1 657 $ de plus sous la forme d'une bourse que les premiers.

Graphique 2
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 1998-1999

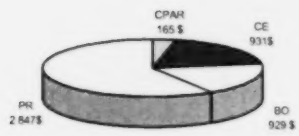

5 327 bénéficiaires d'une bourse
résidant chez leurs parents
ressources totales = 4 872 $

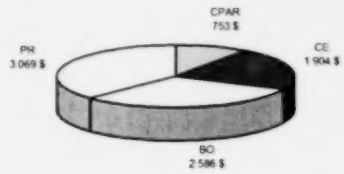

22 679 bénéficiaires d'une bourse
ne résidant pas chez leurs parents
ressources totales = 8 312 $

Dans le graphique 3, les ressources financières des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents et sans conjoint ou conjointe sont réparties selon la présence ou non d'enfants. Celles ou ceux qui n'en ont pas (N : 14 260) disposent en moyenne de 9 550 $, dont 7 081 $ (74,1 %) constituent une aide gouvernementale. Pour leur part, les bénéficiaires avec enfants (N : 4 742) ont à leur disposition 10 439 $[3] en moyenne pour financer leurs études; la contribution du gouvernement atteint alors 9 002 $ (86,2 %). Dans le premier groupe, le montant moyen de la bourse est de 3 210 $ et, dans le second, de 5 229 $, soit une différence de 2 019 $.

Graphique 3
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents et sans conjoint ou conjointe selon la présence ou non d'enfants, 1998-1999

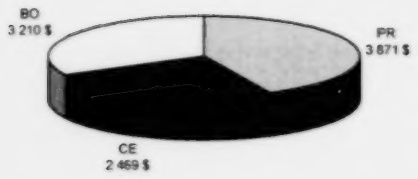

14 260 bénéficiaires sans enfant
ressources totales = 9 550 $

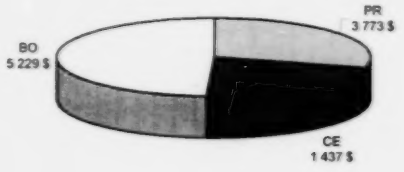

4 742 bénéficiaires avec enfants
ressources totales = 10 439 $[3]

Les données du graphique 4 révèlent que les bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents, ayant une conjointe ou un conjoint, mais sans enfant (N : 3 360), disposent en moyenne de 9 460 $, dont 7 156 $ (75,6 %) constituent une aide gouvernementale. Par ailleurs, les bénéficiaires avec enfants (N : 8 682) ont à leur disposition 10 562 $[3] en moyenne; la contribution du gouvernement s'élève à 8 830 $ (83,6 %). Le montant moyen de la bourse est, d'une part, de 3 551 $ et, de l'autre, de 5 062 $, ce qui représente un écart de 1 511 $.

3. Cette donnée ne comprend pas l'allocation unifiée pour la subsistance des enfants d'âge mineur introduite par la Politique familiale à compter du trimestre d'automne 1997.

Graphique 4
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents, mais avec conjoint ou conjointe, selon la présence ou non d'enfants, 1998-1999

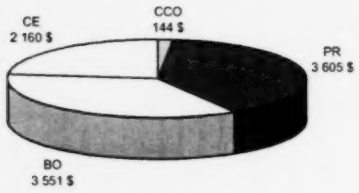

3 360 bénéficiaires sans enfant
ressources totales = 9 460 $

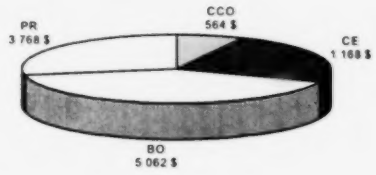

8 682 bénéficiaires avec enfants
ressources totales = 10 562 $

12 Allocation spéciale relative à la mesure des régions et des MRC dites périphériques

Une mesure spéciale d'aide financière s'applique aux étudiantes et aux étudiants avec contribution des parents et qui ne résident pas chez ces derniers, si leur lieu de provenance ou l'établissement d'enseignement qu'ils fréquentent est situé dans certaines régions ou MRC dites périphériques. En 1998-1999, 11 612 personnes ont bénéficié d'une aide additionnelle au titre de cette mesure : 2 629 ont en effet reçu une allocation supplémentaire sous la forme d'un prêt de 350 $, et 8 912 ont obtenu 460 $ sous la forme d'une bourse. L'aide financière supplémentaire ainsi attribuée totalise 5,02 millions de dollars.

Tableau 11
Répartition des bénéficiaires d'une aide additionnelle au titre de la mesure des régions et des MRC dites périphériques, 1998-1999

Régions et MRC dites périphériques	Bénéficiaires		Montant global attribué
	N	%	M$
Région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie	5 560	47,9	2,43
Région du Saguenay – Lac-Saint-Jean	2 838	24,4	1,20
Région de la Côte-Nord	1 023	8,8	0,44
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	1 494	12,9	0,65
MRC Pontiac	104	0,9	0,04
MRC La Vallée-de-la-Gatineau	158	1,3	0,07
MRC Antoine-Labelle	323	2,8	0,14
MRC Le Haut-Saint-Maurice	112	1,0	0,05
Total	11 612	100,0	5,02

D Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents

Le tableau 12 révèle essentiellement qu'un peu plus de la moitié des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents n'habitent pas chez ces derniers, soit 57,4 %.

Tableau 12
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 1998-1999

Lieu de résidence des bénéficiaires	Bénéficiaires avec contribution des parents	
	N	%
Résidant chez leurs parents	39 628	42,6
Ne résidant pas chez leurs parents	53 372	57,4
Total	93 000	100,0

Des données du tableau 13, il faut surtout retenir que 62,9 % des parents ont à contribuer au financement des études d'un seul enfant aux études postsecondaires ou à la formation professionnelle au secondaire, 31,4 % ont à contribuer pour deux enfants poursuivant de telles études et 5,7 % ont à contribuer pour trois enfants ou plus de cette catégorie.

Tableau 13
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de leurs enfants à charge qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire, 1998-1999

Enfants aux études à la charge des parents	Bénéficiaires avec contribution des parents	
	N	%
1	58 488	62,9
2	29 248	31,4
3	4 809	5,2
4 et plus	455	0,5
Total	93 000	100,0

Les données du tableau 14 indiquent que la mère et le père sont considérés comme contribuant au financement des études des bénéficiaires dans 66,2 % des cas. On note aussi que les parents sont salariés dans une proportion de 64,9 %, sans emploi dans une proportion de 17,3 % et travailleurs autonomes dans une proportion de 17,8 %.

Tableau 14
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de parents contribuant au financement des études et leur occupation, 1998-1999

Parents contribuant au financement des études des bénéficiaires	Occupation des parents*			Total
	Sans-emploi	Salariés et salariées	Travailleurs et travailleuses autonomes	
1 (mère, père ou répondant)	9 458	18 265	2 706	30 429
2 (père et mère)	6 080	40 187	13 332	59 599
Total	15 538	58 452	16 038	90 028

* L'occupation des parents est inconnue en ce qui concerne 2 972 bénéficiaires avec contribution des parents.

E Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents

La répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge révèle que la grande majorité de ces personnes, 65,9 %, n'ont pas d'enfant. Par ailleurs, le gouvernement a soutenu 19 385 familles regroupant 33 339 enfants grâce au Programme de prêts et bourses.

Tableau 15
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge, 1998-1999

Enfants à charge	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
0	37 365	65,9
1	10 290	18,1
2	5 956	10,5
3 et plus	3 139	5,5
Total	56 750	100,0

Les données du tableau 16 indiquent que 67,3 % des bénéficiaires sans contribution des parents n'ont pas de conjoint ou de conjointe. Parmi ceux et celles qui ont des enfants à charge (34,1 %), 11,6 % sont chefs de famille monoparentale et 22,5 % vivent avec un conjoint ou une conjointe.

Tableau 16
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon la présence ou non d'un conjoint ou d'une conjointe et d'enfants à charge, 1998-1999

	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
Bénéficiaires sans conjoint ou conjointe ni enfant	31 612	55,7
Bénéficiaires sans conjoint ou conjointe avec enfants	6 614	11,6
Bénéficiaires avec conjoint ou conjointe et sans enfant	5 753	10,2
Bénéficiaires avec conjoint ou conjointe et enfants	12 771	22,5
Total	56 750	100,0

Dans le tableau 17, la répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents s'appuie sur les différentes raisons qui expliquent pourquoi elles et ils sont ainsi classés. C'est, dans la plus grande part des cas, soit 42,4 %, parce qu'ils ont été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans ou encore parce qu'ils ont déjà obtenu un diplôme de premier cycle à l'université. Dans l'ensemble, les bénéficiaires sont mariés dans une proportion de 25,0 %; parmi ces derniers, 10,1 % n'ont pas d'enfant à charge.

Quant aux bénéficiaires ayant des enfants (34,1 %), ils comprennent 14,9 % de personnes mariées, 7,6 % de personnes vivant maritalement et 11,6 % de chefs de famille monoparentale.

Il est important de souligner ici que le principal critère dont le Ministère tient compte pour déterminer le statut du bénéficiaire sans contribution des parents est la situation de famille. D'autres éléments sont néanmoins considérés et, dans certains cas, d'autres critères peuvent faire en sorte qu'un bénéficiaire doit être ainsi classé. À titre d'exemple, parmi les 5 724 bénéficiaires mariés sans enfant, on en dénombre 1 244 qui sont sans contribution des parents en raison de leur expérience sur le marché du travail ou parce qu'ils ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans ou encore parce qu'ils ont déjà obtenu un diplôme de premier cycle à l'université.

Les 4 480 autres bénéficiaires mariés sans enfant sont sans contribution des parents en raison de leur état civil seulement. De ce nombre, 1 930 étudiants ont un conjoint poursuivant des études à temps plein. On compte ainsi 3,4 % de bénéficiaires sans contribution des parents en raison du mariage seulement et dont le conjoint ou la conjointe est aux études à temps plein.

Tableau 17
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation*, 1998-1999

Situation des bénéficiaires	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
Sont mariés ou mariées sans enfant à charge	5 724	10,1
Sont mariés ou mariées avec enfants à charge	8 437	14,9
Ont déjà été mariés ou mariées sans enfant à charge	3 580	6,3
Vivent maritalement avec enfants à charge	4 334	7,6
Sont chefs de famille monoparentale	6 614	11,6
Sont parents naturels ou adoptifs	1 134	2,0
Ont obtenu un diplôme de premier cycle à l'université	10 592	18,7
Ont déjà été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans	13 431	23,7
Sont orphelins ou orphelines	353	0,6
Poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle à l'université	1 266	2,2
Retour aux études sept ans après la période de l'obligation de la fréquentation scolaire	950	1,7
Autres	335	0,6
Total	56 750	100,0

* Les données sont ventilées en considérant d'abord la situation de famille des bénéficiaires.

F Contributions prises en compte dans le calcul du montant de la bourse

Le Programme de prêts et bourses étant supplétif, l'aide financière attribuée est fonction non seulement de la somme des dépenses admises, mais également de la contribution que doivent apporter le ou la bénéficiaire, ses parents et, s'il y a lieu, son conjoint ou sa conjointe.

1 Contribution du ou de la bénéficiaire d'une aide financière aux études

Les données relatives à ce type de contribution sont établies à partir des revenus d'emploi des bénéficiaires d'un prêt qui ont présenté une demande de bourse.

Le tableau 18 montre notamment que 109 453 bénéficiaires d'un prêt, soit 73,8 % de celles et ceux qui fréquentent des établissements d'enseignement reconnus pour l'attribution de prêts et bourses, ont demandé une bourse. Dans l'ensemble, la contribution moyenne que ces personnes ont à fournir est de 2 517 $.

On y note aussi que la contribution des bénéficiaires varie selon les types d'établissements d'enseignement. En effet, au secondaire, la contribution moyenne s'établit à 1 524 $, tandis qu'elle est respectivement de 2 050 $ et de 2 324 $ au collégial, programmes subventionnés et non. Enfin, à l'université, elle s'élève à 3 304 $.

Les données du graphique 5 répartissent les bénéficiaires ayant obtenu une bourse selon la contribution exigée de leur part.

Graphique 5
Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse selon la contribution exigée de leur part, 1998-1999

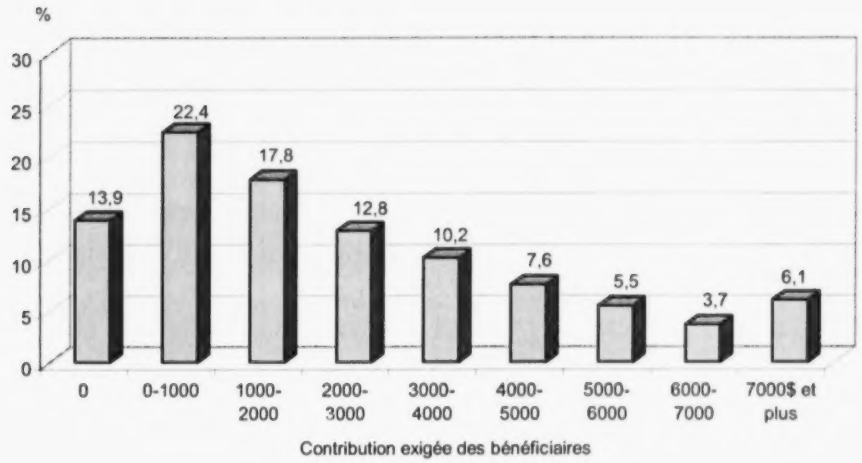

Tableau 18
Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse par types d'établissements d'enseignement selon le montant de leur contribution, 1998-1999

Contribution des bénéficiaires	Prêts par types d'établissements								Ensemble des bénéficiaires	
	Enseignement secondaire (form. prof.)		Enseignement collégial				Enseignement universitaire			
			Progr. subv.		Progr. non subv.					
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
—	3 191	21,2	3 717	9,3	2 665	28,9	5 634	12,5	15 207	13,9
1 – 1 000 $	4 973	33,0	12 987	32,4	1 381	15,0	5 207	11,5	24 548	22,4
1 001 – 2 000 $	2 846	18,9	7 699	19,2	1 392	15,1	7 524	16,7	19 461	17,8
2 001 – 3 000 $	1 565	10,4	5 941	14,8	1 034	11,2	5 526	12,3	14 066	12,8
3 001 – 4 000 $	911	6,0	3 893	9,7	773	8,4	5 544	12,3	11 121	10,2
4 001 – 5 000 $	609	4,0	2 444	6,1	520	5,6	4 705	10,4	8 278	7,6
5 001 – 6 000 $	444	2,9	1 451	3,6	452	4,9	3 683	8,2	6 030	5,5
6 001 – 7 000 $	244	1,6	877	2,2	328	3,6	2 640	5,9	4 089	3,7
7 001 $ et plus	306	2,0	1 072	2,7	674	7,3	4 601	10,2	6 653	6,1
Total	15 089	100,0	40 081	100,0	9 219	100,0	45 064	100,0	109 453	100,0
Contribution moyenne ($)	1 524		2 050		2 324		3 304		2 517	

2 Contribution des parents

En vue de présenter les données les plus précises possibles relativement à la contribution réelle des parents sur leurs revenus, une distinction est faite entre la contribution exigée et la contribution calculée.

Il faut signaler qu'à compter de 1998-1999, la contribution calculée des parents est établie selon leurs revenus bruts au lieu des revenus nets après impôt. Du même coup, cette contribution a été réduite pour les familles à revenus moins élevés (moins de 40 000 $). En effet, elle a été réduite pour les bénéficiaires d'une bourse de 675 $ à 580 $ soit de 14 %.

La contribution exigée correspond au montant que les parents sont appelés à verser à l'étudiante ou à l'étudiant pour combler la part des dépenses admises que ne couvrent pas sa contribution personnelle et l'aide gouvernementale. Quant à la contribution calculée, elle représente le montant en fonction des revenus bruts des parents ainsi que des exemptions accordées pour le maintien de l'unité familiale et la subsistance des enfants à charge, puis divisé par le nombre d'enfants pour lesquels ils participent au financement des études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires.

Ainsi, les données du tableau 19 révèlent que, pour les bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse (30,1 % des bénéficiaires avec contribution des parents), la contribution exigée de leurs parents est égale à la contribution calculée, soit en moyenne 580 $. Cependant, en ce qui a trait aux bénéficiaires d'un prêt seulement (69,9 % des bénéficiaires avec contribution des parents), la contribution moyenne exigée des parents est inférieure à la contribution moyenne calculée des parents (1 307 $ comparativement à 2 997 $), puisque, cette dernière excède la part des dépenses admises non couvertes par la contribution personnelle du ou de la bénéficiaire et le prêt.

Quant au tableau 20, on y voit que, dans l'ensemble, la contribution moyenne exigée des parents des bénéficiaires est de 1 088 $, soit 489 $ pour ce qui est des bénéficiaires résidant chez ces derniers et 1 532 $ pour les autres. Par ailleurs, la contribution calculée moyenne s'établit à 2 270 $: elle s'élève à 1 758 $ pour les bénéficiaires résidant chez leurs parents et à 2 650 $ pour les autres. Dans l'ensemble, la contribution moyenne exigée est inférieure de 1 182 $ (52,1 %) relativement à la contribution moyenne calculée.

Tableau 19
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts selon les formes d'aide, 1998-1999

Formes d'aide	Bénéficiaires avec contribution des parents		Contribution moyenne des parents	
			Contribution calculée	Contribution exigée[4]
	N	%	$	$
Prêt	64 994	69,9	2 997	1 307
Prêt et bourse*	28 006	30,1	580	580
Total	93 000	100,0	2 270	1 088

* Les bénéficiaires d'une bourse dont les parents avaient à contribuer étaient au nombre de 10 526 et la contribution moyenne des parents a été réduite de 1 802 $ à 1 546 $ entre 1997-1998 et 1998-1999.

4. À compter de 1998-1999, la contribution calculée des parents est considérée lors de l'établissement de la portion de prêt d'au delà de 1 000 $ au secondaire et au collégial, ou d'au delà de 2 400 $ à l'université. Ce changement a augmenté à 1 307 $ la contribution exigée des parents des bénéficiaires d'un prêt seulement qui était en 1997-1998 de 885 $.

Tableau 20
Contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts et du nombre d'enfants aux études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 1998-1999

Revenus bruts des parents	Nombre d'enfants aux études à la charge des parents	Bénéficiaires résidant chez leurs parents			Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents		
		N	Contribution calculée moyenne $	Contribution exigée moyenne $	N	Contribution calculée moyenne $	Contribution exigée moyenne $
20 000 $ et moins	1	10 119	—	—	11 595	—	—
	2	2 801	—	—	2 292	—	—
	3 et plus	669	—	—	357	—	—
		13 589	—	—	14 244	—	—
20 001 – 30 000 $	1	4 621	536	247	5 311	524	411
	2	1 620	141	71	1 994	128	114
	3 et plus	312	52	20	302	41	35
		6 553	415	193	7 607	401	318
30 001 – 40 000 $	1	4 389	2 227	801	5 226	2 271	1 760
	2	1 790	955	442	2 338	936	796
	3 et plus	270	497	248	296	498	364
		6 449	1 801	678	7 860	1 806	1 420
40 001 – 50 000 $	1	3 595	4 100	938	4 651	4 187	2 892
	2	1 718	2 044	768	2 280	1 974	1 627
	3 et plus	268	1 121	498	304	1 155	931
		5 581	3 324	865	7 235	3 362	2 411
50 001 – 60 000 $	1	1 995	5 874	1 267	3 863	6 234	3 289
	2	1 526	3 002	818	2 209	2 989	2 321
	3 et plus	262	1 838	715	339	1 834	1 459
		3 783	4 436	1 048	6 411	4 884	2 859
60 001 $ et plus	1	782	7 160	2 546	3 441	8 475	3 500
	2	2 330	4 983	1 001	5 414	6 115	3 122
	3 et plus	561	3 757	817	1 160	4 686	2 611
		3 673	5 259	1 302	10 015	6 760	3 213
Total		39 628	1 758	489	53 372	2 650	1 532
Ensemble des bénéficiaires : 93 000		Contribution calculée moyenne : 2 270 $			Contribution moyenne exigée des parents : 1 088 $		

Les données présentées dans le tableau 21 indiquent la contribution globale des parents des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse.

Il faut noter surtout que, dans 58,1 % des cas, aucune contribution n'a été exigée de leur part et que, dans l'ensemble, la contribution moyenne se chiffre à 641 $. Le graphique 6 illustre les données du tableau 21.

Tableau 21
Répartition des boursières et des boursiers selon la contribution globale* des parents, 1998-1999

Contribution globale des parents	Bénéficiaires d'une bourse	
	N	%
—	16 260	58,1
1 – 1 000 $	4 908	17,5
1 001 – 2 000 $	3 265	11,7
2 001 – 3 000 $	2 228	8,0
3 001 – 4 000 $	948	3,4
4 001 – 5 000 $	225	0,8
5 001 – 6 000 $	62	0,2
6 001 – 7 000 $	42	0,1
7 001 $ et plus	68	0,2
Total	28 006	100,0
Contribution moyenne : 641 $		

* En fonction de leurs revenus bruts et de leurs actifs nets.

Graphique 6
Répartition des bénéficiaires d'une bourse selon la contribution globale des parents, 1998-1999

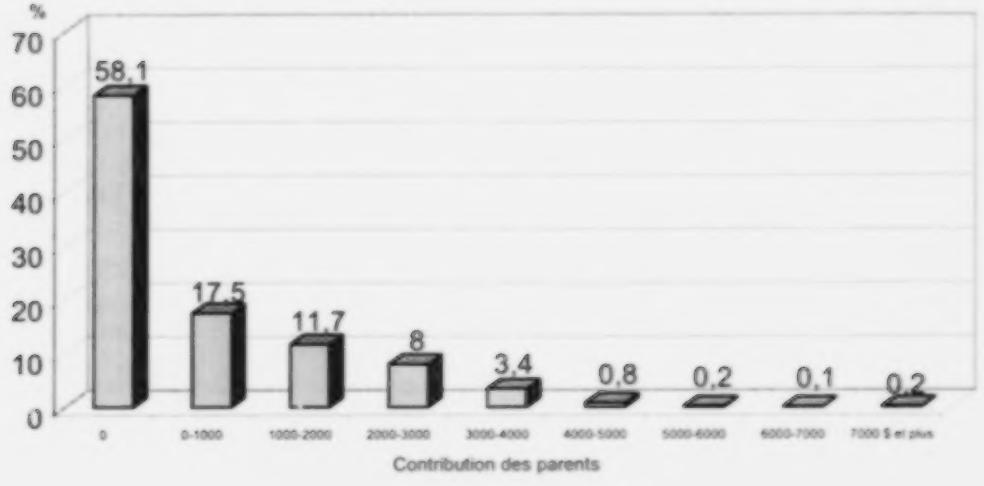

En ce qui concerne la contribution moyenne des parents des bénéficiaires d'une bourse par rapport à leur actif net, il importe de retenir que 11,7 % d'entre eux ont un actif net d'au moins 90 000 $ et que cette contribution est de 515 $.

Tableau 22
Répartition des boursières et des boursiers selon l'actif net des parents et contribution moyenne calculée des parents par rapport à leur actif net, 1998-1999

Actif net des parents	Bénéficiaires d'une bourse	Contribution moyenne des parents
	N	$
90 001 – 100 000 $	579	61
100 001 – 150 000 $	1 425	361
150 001 – 200 000 $	525	734
200 001 – 250 000 $	324	669
250 001 – 300 000 $	210	790
300 000 $ et plus	219	1 700
Total	3 282	515

3 Contribution du conjoint ou de la conjointe

La contribution calculée que la conjointe ou le conjoint doit apporter, s'il y a lieu, au financement des études d'un ou d'une bénéficiaire sans contribution des parents est évaluée en tenant compte d'une exemption pour frais de subsistance applicable depuis 1998-1999, sur ses revenus bruts au lieu des revenus nets après impôt. Ceci s'est traduit par une réduction de cette contribution d'un montant moyen de 206 $ relativement à la moyenne observée en 1997-1998 soit 907 $.

Le tableau 23 montre que, dans l'ensemble, 73,2 % des conjoints ou conjointes de ces bénéficiaires n'ont pas à contribuer au financement des études de ces derniers. La contribution moyenne calculée se situe à 701 $ pour l'ensemble. Ces données sont aussi illustrées dans le graphique 7.

Tableau 23
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution calculée du conjoint ou de la conjointe, 1998-1999

Contribution du conjoint ou de la conjointe	Bénéficiaires	
	N	%
—	13 556	73,2
1 – 1 000 $	1 602	8,6
1 001 – 2 000 $	1 062	5,7
2 001 – 3 000 $	699	3,8
3 001 – 4 000 $	537	2,9
4 001 – 5 000 $	347	1,9
5 001 – 6 000 $	228	1,2
6 001 – 7 000 $	146	0,8
7 001 $ et plus	347	1,9
Total	18 524	100,0
Contribution moyenne : 701 $		

Graphique 7
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 1998-1999

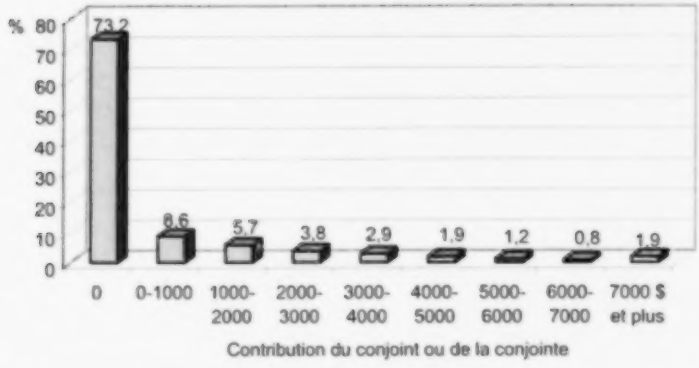

G Les prêts et leur remboursement

La présente section traite de la question entourant la gestion des prêts et leur remboursement.

Au 31 mars 1999, le gouvernement devait pourvoir au paiement des intérêts sur les prêts attribués à 162 040 personnes aux études. Les prêts ainsi négociés totalisaient 1,47 milliard de dollars (voir le tableau 58), et l'emprunt moyen s'élevait à 9 045 $. De fait, du 1er avril 1998 au 31 mars 1999, le gouvernement a payé 70,7 millions de dollars en intérêts sur les prêts. Au cours de la même période, 324 159 emprunteuses et emprunteurs devaient aux institutions financières 1,72 milliard de dollars, soit 5 302 $ par personne en moyenne. On évaluait alors à 3,286 milliards de dollars l'ensemble des prêts garantis par le gouvernement aux institutions financières, y compris 71,9 millions en prêts non échus associés à l'achat d'un micro-ordinateur sur lesquels les étudiantes et les étudiants paient les intérêts.

Il faut noter par ailleurs qu'en 1998-1999 des rachats de créances équivalant à 136,2 millions de dollars ont dû être effectués; ces rachats touchent 12 239 emprunteuses et emprunteurs. De plus, 10,7 millions de dollars ont été consacrés au Programme de remboursement différé auquel participent 26 043 personnes. Les montants recouvrés ont atteint quant à eux 39,7 millions de dollars, dont 22,4 millions associés aux prêts et 17,3 millions aux bourses versées en trop.

Il importe de signaler que 71 253 emprunteuses et emprunteurs devaient prendre en charge à la fin de leurs études le remboursement de leurs prêts, soit le 1er juillet 1998, le 1er décembre 1998, le 1er janvier 1999 ou le 1er mars 1999. Le montant moyen de leur dette d'études s'élève à 10 010 $. Le tableau 24 indique de quelle façon les emprunteuses et les emprunteurs se répartissaient par tranche de prêt et selon les types d'établissements d'enseignement.

Tableau 24
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge à la fin de leurs études le remboursement des prêts obtenus selon le montant de la dette d'études et les types d'établissements d'enseignement, 1998-1999

Dette d'études	Emprunteuses et emprunteurs par types d'établissements								Total
	Enseignement secondaire	Enseignement collégial			Enseignement universitaire			Établissements reconnus pour prêts seulement	
	(form. prof.)	(form. gén.)	Progr. subv. (form. tech.)	Progr. non subv.	1er cycle	2e cycle	3e cycle		
	N	N	N	N	N	N	N	N	N
1 – 5 000 $	7 363	3 563	5 656	296	3 621	731	64	153	21 447
5 001 – 10 000 $	4 693	1 724	6 955	783	5 500	878	115	276	20 924
10 001 – 15 000 $	830	252	3 396	1 044	5 271	1 077	130	221	12 221
15 001 $ et plus	469	35	1 391	3 590	7 100	2 887	547	642	16 661
Total	13 355	5 574	17 398	5 713	21 492	5 573	856	1 292	71 253
Montant de la dette d'études ($)	5 045	4 260	7 534	17 880	12 284	15 668	19 153	16 398	10 010

Les données montrent que 30,1 % des emprunteuses et emprunteurs ont une dette d'études de moins de 5 000 $; 29,4 %, une dette de 5 001 $ à 10 000 $; 17,1 %, une dette de 10 001 $ à 15 000 $; et 23,4 %, une dette de plus de 15 000 $.

Les montants de prêt qui devaient être pris en charge par les emprunteuses et emprunteurs varient selon les types d'établissements d'enseignement.

Les étudiants de la formation professionnelle au secondaire devaient prendre charge d'un prêt de 5 045 $ en moyenne.

Au collégial, les emprunteuses et emprunteurs des programmes subventionnés qui poursuivent des études à la formation générale devaient prendre charge d'un prêt moyen de 4 260 $, ceux de la formation technique, d'un prêt moyen de 7 534 $. Quant à ceux des programmes non subventionnés, ils avaient un prêt moyen de 17 880 $, ayant bénéficié de prêts couvrant, entre autres, leurs frais de scolarité élevés.

Pour leur part, les emprunteuses et emprunteurs venant des universités reconnues pour les prêts et bourses ont pris charge d'un prêt moyen de 12 284 $ s'ils poursuivaient des études de premier cycle, de 15 668 $ s'ils étaient au deuxième cycle et de 19 153 $ s'ils étaient au troisième cycle. Par ailleurs, ceux des établissements reconnus pour prêts seulement qui ont fréquenté des établissements d'enseignement collégial ou universitaire situés à l'extérieur du Québec ont pris charge d'un prêt de 16 398 $ en moyenne, ayant bénéficié de prêts pouvant s'élever jusqu'à 3 100 $ par trimestre.

En dernier lieu, pour tracer un portrait plus précis des emprunteuses et emprunteurs quant à leur dette à la fin de leurs études universitaires sont présentées au tableau 25 les données relatives à la répartition des personnes qui devaient prendre charge de leur prêt selon les ordres d'enseignement et le nombre de trimestres au cours desquels ils ont bénéficié d'un prêt, de même que les montants de dette.

Ces données permettent de constater que la majorité des étudiantes et étudiants de premier cycle (54,2 %) ont bénéficié d'une aide à cet ordre d'enseignement seulement, pour une dette moyenne de 9 528 $, alors que 45,8 % ont bénéficié d'une aide au collégial, pour une dette moyenne de 15 552 $.

Au deuxième cycle, on observe que 31,6 % des étudiantes et étudiants ont bénéficié d'une aide à cet ordre d'enseignement seulement, pour une dette moyenne de 8 150 $; 42,7 % ont reçu une aide à partir du premier cycle, pour une dette moyenne de 17 371 $ et 25,7 %, à partir du collégial, pour une dette moyenne de 22 378 $.

Au troisième cycle, les personnes qui ont bénéficié d'une aide à cet ordre d'enseignement seulement comptent pour 28,6 % et ont une dette moyenne de 11 495 $; 22,0 % sont bénéficiaires depuis le deuxième cycle, pour une dette moyenne de 18 270 $; 32,5 % le sont depuis le premier cycle (26,2 % de bénéficiaires du deuxième cycle, pour une dette moyenne de 24 991 $ et 6,3 % de non-bénéficiaires au deuxième cycle, pour une dette moyenne de 15 045 $); enfin, 16,9 % sont bénéficiaires depuis le collégial : 14,2 % de bénéficiaires au deuxième cycle pour une dette moyenne de 27 115 $ et 2,7 % de non-bénéficiaires au deuxième cycle, pour une dette moyenne de 18 516 $.

Tableau 25
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs et montant moyen des prêts qui devaient être pris en charge à la fin de leurs études universitaires selon les types d'établissements d'enseignement et le nombre moyen de trimestres durant lesquels ils ont bénéficié d'une aide financière gouvernementale, 1998-1999

Cycle d'études à la fin des études universitaires	Emprunteuses et emprunteurs	Montant des prêts à prendre en charge	Types d'établissements et nombre moyen de trimestres visés			
			Enseign. collégial	Enseign. universitaire		
				1er cycle	2e cycle	3e cycle
	N	$	N	N	N	N
1er cycle	11 661	9528	—	5,2	—	—
	9 831	15 552	4,2	6,1	—	—
2e cycle	1 758	8 150	—	—	3,8	—
	2 383	17 371	—	5,5	3,9	—
	41	11 415	3,0	—	3,1	—
	1 391	22 378	3,6	6,9	3,8	—
3e cycle	245	11 495	—	—	—	6,7
	188	18 270	—	—	4,3	6,8
	54	15 045	—	5,1	—	5,5
	224	24 991	—	5,2	4,7	5,6
	23	18 516	4,1	6,4	—	4,9
	122	27 115	3,6	6,2	4,8	5,6
Nombre total d'étudiantes et d'étudiants :	27 921					

H Évolution du Programme de 1994-1995 à 1998-1999

1 Aide financière aux études attribuée et nombre de bénéficiaires

Le tableau 26 présente les principales données relatives à l'attribution de l'aide financière aux études au cours des cinq dernières années.

On y constate, entre autres, que le nombre de demandes d'aide est passé de 184 968 à 177 558, ce qui constitue une diminution globale de 4,0 % par rapport à 1994-1995. Celui-ci a notamment varié dans le même sens que le taux de chômage des personnes du groupe d'âge des 15-24 ans (graphique 8) et semble ainsi associé à une amélioration de la situation quant à l'emploi chez les jeunes. Quant au nombre de bénéficiaires d'une aide, on observe également une diminution mais plus forte soit de 7,7 %, ce nombre ayant varié de 162 241 en 1994-1995 à 149 750 en 1998-1999.

La tendance de variation du nombre de bénéficiaires est cependant différente selon les ordres d'enseignement pour la même période. Concernant la formation professionnelle au secondaire, il a plus que doublé ayant passé de 9 017 à 18 869 (variation de +9 852) suite à une progression du nombre de demandes d'aide financière de 11 215 à 22 900. Alors que pour le postsecondaire, il a diminué de 153 224 à 130 881 (variation de -22 343) suite à une variation du nombre de demandes d'aide financière de 173 753 à 154 658.

Cette augmentation du nombre de bénéficiaires à la formation professionnelle au secondaire s'est produite à un rythme beaucoup plus rapide que l'augmentation du nombre de personnes qui y sont inscrites à temps plein (109,3 % contre 34,1 %), le nombre de demandes d'aide financière ayant augmenté de 104,2 %. Pour l'enseignement postsecondaire, la diminution du nombre de bénéficiaires s'est produite à un rythme beaucoup plus élevé que la diminution du nombre d'inscriptions à temps plein (-14,6 % contre -1,4 %), le nombre de demandes d'aide financière ayant diminué de 11,0 %.

Tableau 26
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et aide globale attribuée de 1994-1995 à 1998-1999

	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Nombre d'inscriptions à temps plein au trimestre d'automne					
• Enseignement secondaire (form. prof.)	52 914	59 386	65 131	68 143	70 956
• Enseignement postsecondaire	320 605	318 115	317 951	312 972	316 128
Nombre de demandes d'aide					
• Enseignement secondaire	11 215	16 707	22 620	25 217	22 900
• Enseignement postsecondaire	173 753	167 913	167 084	161 635	154 658
Total	184 968	184 620	189 704	186 852	177 558
Nombre de demandes de bourse	135 724	121 021	123 728	118 953	109 453
Aide globale					
• Prêts (M$)	534,0	525,4	571,0	530,5	484,6
• Bourses (M$)	255,9	256,3	254,6	239,6	190,0
Total	789,9	781,7	825,6	770,1	674,6
Nombre de bénéficiaires					
• Enseignement secondaire	9 017	14 032	19 510	21 121	18 869
• Enseignement postsecondaire	153 224	146 000	146 567	138 835	130 881
Total	162 241	160 032	166 077	159 956	149 750
Bénéficiaires d'un prêt seulement					
• Nombre	89 602	80 526	94 475	90 729	90 700
• Prêt moyen ($)	3 138	3 064	3 206	3 044	3 108
Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse					
Dans l'ensemble					
• Nombre	73 079	72 040	72 176	69 784	59 050
• Prêt moyen ($)	3 459	3 528	3 715	3 645	3 433
• Bourse moyenne ($)	3 502	3 557	3 528	3 433	3 218
• Aide totale moyenne ($)	6 961	7 085	7 243	7 078	6 651
• Taux de bénéficiaires d'une bourse	45,0 %	45,0 %	43,5 %	43,6 %	39,4 %

Établissements d'enseignement subventionnés					
• Nombre	69255	67 371	66 604	63 655	56 443
• Prêt moyen ($)	3 134	3 118	3 212	3 090	3 176
• Bourse moyenne ($)	3 516	3 566	3 520	3 448	3 228
• Aide totale moyenne ($)	6 650	6 683	6 732	6 538	6 404
Établissements d'enseignement non subventionnés					
• Nombre	3 824	4 669	5 572	6 129	2 607
• Prêt moyen	9 318	9 338	9 703	9 401	8 991
• Bourse moyenne	3 273	3 553	3 646	3 287	3 004
• Aide totale moyenne ($)	12 591	12 891	13 349	12 687	11 995

Le nombre d'étudiantes et d'étudiants qui ont eu droit à une bourse est passé de 73 079 en 1994-1995 à 59 050 en 1998-1999 pour une diminution de 19,2 %. Cette réduction s'est produite suite à celle du nombre de demandes de bourses qui est de même ordre (19,4 %), ce nombre ayant passé au cours de la même période de 135 724 à 109 453 (variation de -26 271).

L'aide globale attribuée aux bénéficiaires entre 1994-1995 et 1998-1999 a diminué de 789,9 M$ à 674,6 M$ (-14,6 %) soit un rythme plus rapide que celui du nombre de bénéficiaires (-7,7 %).

Au prêt, le montant a diminué de 534,0 M$ en 1994-1995 à 484,6 M$ en 1998-1999 pour une variation de - 49,4 M$ (-9,3 %). Le rythme de variation du montant de prêts depuis 1994-1995 a affiché une valeur située sous celle correspondante au nombre de bénéficiaires d'une aide seulement à compter de 1998-1999 (variation pour l'année de -45,9 M$) en raison principalement de la diminution du nombre de bénéficiaires de 159 956 à 149 750 et de l'introduction de la contribution des parents lors du calcul d'une partie du prêt. Cette mesure a été instaurée afin de lutter contre l'évolution de l'endettement étudiant et affecte uniquement les bénéficiaires n'ayant pas accès à une bourse.

À la bourse, le montant a diminué de 255,9 M$ en 1994-1995 à 190,0 M$ en 1998-1999 pour une variation de -65,9 M$ (-25,8 %). Le rythme de variation du montant des bourses a affiché une valeur sous celle correspondante au nombre de bénéficiaires d'une aide à compter de 1997-1998 pour une variation de -64,6 M$ les deux dernières années. Ces diminutions sont associées à la diminution du nombre de bénéficiaires d'une bourse (suite à la diminution du nombre de demandes de bourse), à l'application de la Politique familiale[5] et à l'introduction en 1998-1999 d'un montant additionnel de 5 000 $ au prêt maximal des élèves des collèges non subventionnés.

Quant à la nature de l'aide obtenue par les étudiants et les étudiantes, on note que le taux de ceux et celles qui ont eu une bourse parmi les bénéficiaires a diminué depuis 1994-1995, passant de 45,0 % à 39,4 % en 1998-1999. Au cours de la même période, le pourcentage de bénéficiaires qui ont présenté une demande de bourse a diminué de 83,7 % en 1994-1995 à 73,1 % en 1998-1999. Le nombre de demandes de bourses a ainsi diminué de 19,4 % pendant que le nombre de bénéficiaires d'une aide a affiché une réduction de 7,7 %. Une plus grande partie de la clientèle étudiante semble être en mesure de combler ses besoins financiers avec le prêt seulement.

5. La Politique familiale a eu pour effet de réduire le montant des bourses de 14,4 M$ en 1997-1998 et de 8,0 M$ en 1998-1999 pour un montant cumulé de 22,4 M$, les besoins des enfants d'âge mineur étant désormais couverts par la Politique familiale.

Pour la même période, l'aide totale moyenne des bénéficiaires d'une bourse a diminué de 4,4 % (de 6 961 $ à 6 651 $) soit moins rapidement que le montant des dépenses admises de ces personnes (-9,2 %). Le graphique 9 en témoigne. Il faut souligner en outre que cette aide moyenne a commencé à diminuer en 1997-1998 par l'effet de réduction des bourses des personnes avec enfants d'âge mineur suite à l'application de la Politique familiale qui a transféré à un autre organisme la couverture de la subsistance des enfants d'âge mineur. Cette réduction s'est accentuée en 1998-1999 par l'introduction d'un montant de 5 000 $ supplémentaire au prêt maximal des élèves des collèges non subventionnés.

De plus, cette aide totale moyenne des bénéficiaires d'une bourse s'est toujours composée d'une part plus importante de bourse de 1994-1995 à 1998-1999 dans les établissements d'enseignement subventionnés bien que pour l'ensemble la part de bourses est moindre depuis 1996-1997. Ceci est dû, pour l'ensemble, à l'augmentation de la proportion des bénéficiaires de bourses des collèges non subventionnés (jusqu'en 1997-1998) qui ont des prêts plus élevés en raison de droits de scolarité élevés et, par la suite, en 1998-1999, par l'effet de la Politique familiale qui a réduit l'aide moyenne en bourse par rapport à 1996-1997 d'une moyenne de 300 $.

Tableau 27
Principaux indicateurs relatifs aux bénéficiaires d'une aide financière aux études de 1994-1995 à 1998-1999

Principaux indicateurs	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Aide attribuée aux bénéficiaires					
• Montant moyen ($)	4 855	4 868	4 954	4 798	4 505[6]
• Croissance relative (%)	100,0	100,3	102,0	98,8	92,8
Dépenses admises des bénéficiaires					
• Montant moyen ($)	7 952	7 991	7 913	7 781	7 772
• Croissance relative (%)	100,0	100,5	99,5	97,8	97,7
Aide attribuée aux boursiers et aux boursières					
• Montant moyen ($)	6 961	7 085	7 243	7 078	6 651
• Croissance relative (%)	100,0	101,8	104,0	101,7	95,5
Dépenses admises des boursiers et des boursières					
• Montant moyen ($)	9 576	9 636	9 658	9 248	8 697[7]
• Croissance relative (%)	100,0	100,6	100,9	96,6	90,8

6. Cette diminution de l'aide moyenne des bénéficiaires d'une aide qui est supérieure à celle des dépenses admises en 1998-1999 est associée principalement à la considération de la contribution des tiers au calcul d'une partie du prêt (effet moyen de –200 $) et à la Politique familiale (effet moyen de –55 $).

7. Cette diminution des dépenses admises en 1998-1999 qui est supérieure à celle de l'aide moyenne des bénéficiaires concernant les bénéficiaires d'une bourse, est associée principalement à la diminution du nombre de bénéficiaires des collèges non subventionnés (effet moyen de –390 $) par suite de l'ajout d'un montant de 5 000 $ à leur prêt maximal, et à la Politique familiale (effet moyen de -135 $).

Graphique 8
Évolution du nombre de demandes d'aide financière en rapport avec l'évolution du taux de chômage pour les personnes du groupe d'âge 15-24 ans, 1994-1995 à 1998-1999

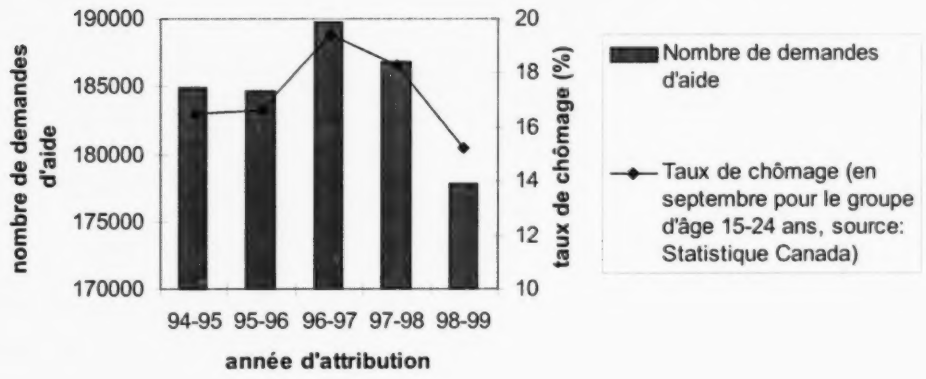

Graphique 9
Croissance relative de l'aide totale moyenne attribuée aux bénéficiaires d'une bourse, 1994-1995 à 1998-1999

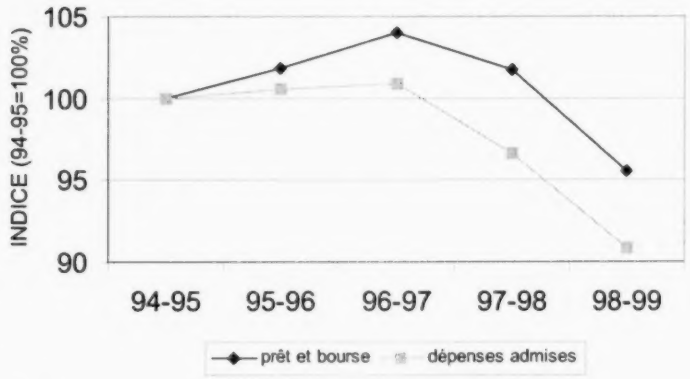

2 Taux de participation au Programme

L'examen des données du tableau 28 relatives au taux de participation au Programme de prêts et bourses révèle qu'il a progressé de 1994-1995 à 1998-1999 dans les établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle) de 14,8 à 23,0 %, alors qu'il a diminué dans les établissements d'enseignement postsecondaire de 41,2 % à 34,6 %. Cette diminution est associée à une réduction du nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à temps plein (de 4 477) et à une amélioration de la situation financière d'une bonne part des étudiantes et des étudiants puisqu'on observe une diminution encore plus élevée du nombre de demandes d'aide financière (de 19 095). De plus, on observe une hausse de refus à l'aide financière en raison d'une situation financière suffisante selon leurs revenus (de 640 à 1 685 entre 1996-1997 et 1998-1999). L'évolution de leur taux de participation diffère selon les types d'établissements fréquentés ou les cycles d'études universitaires.

Depuis 1994-1995, le taux de participation a diminué dans les cégeps, passant de 34,9 % à 29,0 %. En revanche, dans le secteur privé, il s'est maintenu à 34,7 %.

Enfin, dans les universités, le taux de participation a régressé au cours de la même période de 50,1 % à 42,0 % au 1er cycle, 57,2 % à 46,7 % au 2^{e} cycle et de 27,8 % à 22,8 % au 3^{e} cycle.

Tableau 28
Évolution de 1994-1995 à 1998-1999 du taux de participation*
au Programme de prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement

	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Enseignement secondaire (form. prof.)					
• Inscriptions à temps plein	52 914	59 386	65 131	68 143	70 956
• Nombre de bénéficiaires	7 853	12 008	16 586	17 667	16 331
• Taux de participation (%)	14,8	20,2	25,5	25,9	23,0
Enseignement collégial (secteur public)					
• Inscriptions à temps plein	167 529	168 128	168 953	165 386	167 191
• Nombre de bénéficiaires	58 594	56 535	55 789	51 159	48 553
• Taux de participation (%)	34,9	33,6	33,0	30,9	29,0
Enseignement collégial (secteur privé)					
• Inscriptions à temps plein	18 121	17 418	17 458	16 977	15 273
• Nombre de bénéficiaires	6 298	5 975	6 122	6 001	5 303
• Taux de participation (%)	34,7	34,3	35,1	35,3	34,7
Enseignement universitaire (1er cycle)					
• Inscriptions à temps plein	112 588	110 498	109 091	108 010	108 524
• Nombre de bénéficiaires	56 361	52 408	51 238	48 307	45 577
• Taux de participation (%)	50,1	47,4	47,1	44,7	42,0
Enseignement universitaire (2^{e} cycle)					
• Inscriptions à temps plein	15 992	15 562	15 883	15 829	17 399
• Nombre de bénéficiaires	9 153	8 675	8 837	8 375	8 129
• Taux de participation (%)	57,2	55,7	55,6	52,9	46,7
Enseignement universitaire (3^{e} cycle)					
• Inscriptions à temps plein	6 375	6 509	6 466	6 770	7 741
• Nombre de bénéficiaires	1 774	1 706	1 936	1 767	1 762
• Taux de participation (%)	27,8	26,2	29,9	26,1	22,8
Enseignement postsecondaire					
• Inscriptions à temps plein	320 605	318 115	317 951	312 972	316 128
• Nombre de bénéficiaires	132 180	125 294	123 922	115 609	109 324
• Taux de participation (%)	41,2	39,6	39,0	36,9	34,6

* Taux évalué selon le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à temps plein au trimestre d'automne et le nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études au même trimestre.

3 Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études

Dans le tableau 29, les données se rapportent à l'évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière qui fréquentent des établissements d'enseignement postsecondaire. Il s'en dégage que la proportion de celles et ceux qui étudient à l'université demeure la plus élevée en dépit d'une diminution de 1,4 % en cinq ans (de 49,8 % à 48,4 %). Pour les établissements d'enseignement collégial offrant des programmes subventionnés, la proportion de bénéficiaires d'un prêt a également diminué passant de 45,2 % à 43,4 %.

D'autre part, l'examen des données du tableau 30 révèle que le nombre de bénéficiaires d'un prêt s'accroît au fil des années aux 2^{e} et 3^{e} cycles parmi l'ensemble des bénéficiaires qui étudient à l'université, passant de 16,7 % à 18,7 %.

Il importe de noter aussi que le nombre de bénéficiaires d'un prêt dans les établissements d'enseignement collégial (programmes non subventionnés) est de plus en plus important; il a en effet augmenté de 71,3 % depuis 1994-1995 alors que le nombre total de bénéficiaires au postsecondaire a diminué de 14,8 %.

Tableau 29
Évolution de 1994-1995 à 1998-1999 du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par types d'établissements d'enseignement postsecondaire

Types d'établissements d'enseignement postsecondaire	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Enseignement collégial (progr. subv.)					
• Nombre	69 514	66 042	65 721	60 933	56 824
• Pourcentage	45,2	45,1	44,7	43,8	43,4
Enseignement collégial (progr. non subv.)					
• Nombre	5 784	6 947	8 569	10 033	9 907
• Pourcentage	3,8	4,7	5,8	7,2	7,6
Enseignement universitaire					
• Nombre	76 507	71 759	71 113	67 124	63 311
• Pourcentage	49,8	49,0	48,3	48,1	48,4
Établissements reconnus pour prêts seulement					
• Nombre	1 852	1 765	1 708	1 273	839
• Pourcentage	1,2	1,2	1,2	0,9	0,6
Nombre global de bénéficiaires	153 657	146 513	147 111	139 363	130 881

Tableau 30
Évolution de 1994-1995 à 1998-1999 du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par cycles d'études universitaires

Cycles d'études universitaires	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
1er cycle					
• Nombre	63 728	59 460	58 252	54 876	51 514
• Pourcentage	83,3	82,8	81,9	81,7	81,3
2e cycle					
• Nombre	10 745	10 313	10 602	10 193	9 724
• Pourcentage	14,0	14,4	14,9	15,2	15,4
3e cycle					
• Nombre	2 034	1 986	2 259	2 055	2 073
• Pourcentage	2,7	2,8	3,2	3,1	3,3
Nombre global de bénéficiaires	76 507	71 759	71 113	67 124	63 311

Le tableau 31 montre les changements survenus depuis 1994-1995 chez les bénéficiaires d'une aide financière aux études avec ou sans contribution des parents en ce qui concerne le lieu de résidence. On constate principalement qu'il y a une augmentation de 3,8 % du nombre de bénéficiaires avec contribution des parents, tous lieux de résidence confondus (de 58,3 % à 62,1 %). Cette hausse s'est réalisée surtout en raison de la baisse de 3,0 % du pourcentage d'étudiants sans contribution des parents ne résidant pas chez ces derniers.

Tableau 31
Évolution de 1994-1995 à 1998-1999 du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence

Lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Bénéficiaires résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers					
• Nombre	40 253	40 004	43 338	41 694	39 628
• Pourcentage	24,7	24,9	26,0	26,0	26,5
Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers					
• Nombre	54 638	53 934	54 495	55 404	53 372
• Pourcentage	33,6	33,6	32,7	34,5	35,6
Bénéficiaires résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers					
• Nombre	4 723	4 367	4 451	3 689	3 189
• Pourcentage	2,9	2,7	2,7	2,3	2,1
Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers					
• Nombre	63 067	62 261	64 367	59 726	53 561
• Pourcentage	38,8	38,8	38,6	37,2	35,8
Nombre global de bénéficiaires	162 681	160 566	166 651	160 513	149 750
Rapport ne résidant pas chez leurs parents/résidant	2,62	2,62	2,48	2,54	2,50
Rapport sans contribution/avec contribution des parents	0,71	0,71	0,70	0,65	0,61

Le tableau 32 montre l'évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation.

On y remarque principalement une augmentation du nombre de bénéficiaires mariées et mariés (23,8 % en 1994-1995 contre 25,0 % en 1998-1999) ainsi qu'une hausse de la proportion de bénéficiaires ayant la charge d'enfants. Ces personnes représentent 34,1 % des bénéficiaires sans contribution des parents en 1998-1999 comparativement à 26,2 % en 1994-1995.

D'autre part, on note une réduction de 7,9 % de la proportion de bénéficiaires ayant obtenu 90 unités et/ou un diplôme de premier cycle à l'université (de 26,6 % à 18,7 %).

Tableau 32
Évolution de 1994-1995 à 1998-1999 du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation*

Situation des bénéficiaires	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Sont mariés ou mariées sans enfant à charge					
• Nombre	8 345	7 937	7 736	6 308	5 724
• Pourcentage	12,3	11,9	11,3	10,0	10,1
Sont mariés ou mariées avec enfants à charge					
• Nombre	7 755	8 301	8 885	9 178	8 437
• Pourcentage	11,5	12,5	12,9	14,5	14,9
Ont déjà été mariés ou mariées sans enfant à charge					
• Nombre	4 360	4 503	4 657	4 258	3 580
• Pourcentage	6,4	6,7	6,8	6,7	6,3
Vivent maritalement avec enfants à charge					
• Nombre	3 129	3 411	4 045	4 498	4 334
• Pourcentage	4,6	5,1	5,9	7,1	7,6
Sont chefs de famille monoparentale					
• Nombre	6 876	7 113	7 843	7 432	6 614
• Pourcentage	10,1	10,7	11,4	11,7	11,6
Ont obtenu 90 unités à l'université					
• Nombre	18 056	16 564	16 141	12 505[8]	10 592[8]
• Pourcentage	26,6	24,9	23,5	19,7	18,7
Ont déjà été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans					
• Nombre	16 937	17 168	17 515	16 106	13 431
• Pourcentage	25,0	25,8	25,4	25,4	23,7
Autres situations					
• Nombre	2 332	1 631	1 996	3 130	4 038
• Pourcentage	3,4	2,4	2,8	4,9	7,1
Nombre global de bénéficiaires	67 790	66 628	68 818	63 415	56 750

* Ventilation des données qui tient surtout compte de la situation des bénéficiaires.

8. L'exemption de la considération de la contribution parentale a été restreinte aux étudiants qui ont obtenu un diplôme d'études de premier cycle à compter de 1997-1998.

4 Les prêts et leur remboursement

Les tableaux 33 et 34 font état de l'évolution des principales données relatives aux prêts et à leur remboursement au cours des cinq dernières années.

Tableau 33
Évolution de 1994-1995 à 1998-1999 des données relatives aux prêts garantis et contractés par le gouvernement et à leur remboursement

	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Montant des prêts garantis par le gouvernement					
• Prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts (M$)	1 367,4	1 467,0	1 560,2	1 643,3	1 465,7
• Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts* (M$)	56,7	63,7	70,5	76,6	71,9
• Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts (M$)	1 022,9	1 214,9	1 383,1	1 498,7	1 718,8
Montant global des prêts garantis (M$)	2 447,0	2 745,6	3 013,8	3 218,6	3 256,4
Intérêts payés sur les prêts contractés par le gouvernement (M$)[9]	114,1	113,1	74,6	72,3	70,7
Montants des prêts échus depuis 1966					
• Prêts remboursés ou en voie de l'être par les emprunteuses et les emprunteurs (M$)	2 729,1	3 140,9	3 537,2	3 943,8	4 341,1
• Prêts remboursés par le gouvernement [capital seulement (M$)]	215,9	255,7	329,1	424,3	547,0
• Montant global des prêts échus (M$)	2 945,0	3 396,6	3 866,3	4 368,1	4 888,1
• Taux des prêts remboursés par le gouvernement (%)	7,3	7,5	8,5	9,7	11,2

* Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur.

Tableau 34
Évolution de 1994-1995 à 1998-1999 des données relatives aux bénéficiaires d'un prêt et des prêts qui devaient être pris en charge à la fin des études

Bénéficiaires d'un prêt et prêts pris en charge	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Nombre de bénéficiaires d'un prêt de l'année	162 241	160 032	166 077	159 956	149 216
Montant global des prêts consentis de l'année (M$)	534,0	525,4	571,0	530,5	484,6
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre charge de leur prêt	49,500	55 329	59,883	65 582	71 253
Montant global des prêts pris en charge par les emprunteuses et les emprunteurs (M$)	410,3	484,6	556,0	639,5	713,2

9. Coûts évalués selon de nouvelles conventions comptables.

Selon ce qui précède, le montant des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts a augmenté régulièrement de 1994-1995 à 1997-1998, puisque, jusqu'en 1996-1997, le montant des prêts consentis a excédé celui des prêts qui devaient être pris en charge par les emprunteuses et les emprunteurs. Par contre, on observe une tendance contraire depuis 1998-1999, les montants des prêts consentis ayant diminué, de sorte que le montant des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts a commencé à diminuer pour une baisse de 11 % soit de 177,6 M$.

Quant au montant des intérêts à payer sur les prêts contractés par le gouvernement, il a fortement diminué entre 1995-1996 et 1997-1998 (113,1M $ à 72,3 M$) suite à une baisse du taux d'intérêt et a diminué aussi en 1998-1999 à 70,7 M $ suite à la baisse des montants de prêts consentis.

Le montant sur lequel le gouvernement paie des intérêts a malgré tout augmenté entre 1994-1995 et 1998-1999 mais moins rapidement que celui sur lequel les emprunteuses et emprunteurs paient des intérêts (98,3 M$ contre 695,9 M$). Le gouvernement payait ainsi des intérêts sur 45,0 % des prêts garantis en 1998-1999 par rapport à 55,9 % en 1994-1995.

Contrairement à cette tendance de réduction du coût des intérêts sur les prêts, on remarque que les montants remboursés par le gouvernement en raison d'un défaut de paiement ont augmenté régulièrement depuis 1994-1995. En effet, le montant des remboursements accumulés du gouvernement depuis 1966 a plus que doublé depuis 1994-1995 (de 215,9 M$ à 547,0 M$ en capital pour un taux de croissance de 153,4 %), de sorte qu'il représente 11,2 % du montant de prêts qui devait être pris en charge par les emprunteuses et emprunteurs jusqu'en 1998-1999, comparativement à 7,3 % en 1994-1995.

Le tableau 35 montre l'évolution des remboursements de prêts aux institutions financières ainsi que celle du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs.

Tableau 35
Évolution de 1994-1995 à 1998-1999 des remboursements de prêts aux institutions financières et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs

	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998 1999
Nombre de réclamations reçues des institutions financières	9 264	10 419	14 264	14 146	13 460
Nombre de réclamations remboursées	3 372	4 570	7 299	8 892	12 239[10]
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet de recommandation de remboursement	938	2 190	3 083	3 537	1 920
Prêts et intérêts remboursés aux institutions financières (M$)	28,1	43,8	81,7	105,2	136,2
Montant moyen remboursé ($)	8 333	9 588	11 198	11 831	11 128
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux emprunteuses et aux emprunteurs	13,3	13,6	12,5	14,4	22,4

10. Ces réclamations remboursées sont associées à 15 520 réclamations traitées dont certaines font partie de l'inventaire des réclamations non traitées reçues antérieurement.

Les données ci-dessus indiquent que le gouvernement a remboursé les prêts et les intérêts d'au moins trois fois plus d'emprunteuses et d'emprunteurs entre 1994-1995 et 1998-1999. De même, le montant moyen remboursé a augmenté depuis 1994-1995, passant de 8 333 $ à 11 128 $, une hausse globale de 33,5 %.

Au sujet des réclamations remboursées, il faut retenir que les institutions financières ont accentué leurs efforts en vue d'en arriver à des ententes avec les emprunteuses et les emprunteurs en défaut de paiement. Malgré cela, le nombre de réclamations remboursées a augmenté de 263,0 % depuis 1994-1995. La proportion des dossiers de faillite sur le nombre des réclamations remboursées a été réduite entre 1997-1998 et 1998-1999 de 39,8 % à 15,7 % suite à l'entrée en vigueur en juin 1998 des modifications apportées à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, portant à un délai minimum de 10 ans suite à la fin des études la période à compter de laquelle les étudiants puissent être libérés de leurs créances sur les prêts pour études.

Cette diminution de la proportion de faillites en 1998-1999 s'est produite suite à une progression de celle-ci entre 1994-1995 et 1997-1998, soit de 27,8 % à 39,8 %.

Quant au recouvrement des prêts, les données révèlent surtout que les montants recouvrés sont passés de 13,3 à 22,4 millions entre 1994-1995 et 1998-1999.

Enfin, les données du tableau 36 ont trait aux emprunteuses et aux emprunteurs qui, faute de ressources financières suffisantes, doivent avoir recours au Programme de remboursement différé. De fait, le gouvernement prend en charge le paiement des intérêts sur les prêts pour une période maximale de dix-huit mois. On doit notamment remarquer que le nombre de personnes qui y participent a globalement augmenté s'étant accru de 46,5 % depuis 1994-1995, passant de 17 771 à 26 043.

Tableau 36
Évolution de 1994-1995 à 1998-1999 du nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs ayant bénéficié du Programme de remboursement différé et du montant de l'aide attribuée

	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs	17 771	20 042	22 187	30 486	26 043
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	782	858	906	505	411
Montant global de l'aide attribuée (M$)	13,9	17,2	20,1	15,4[11]	10,7

11. L'aide a été limitée à compter de 1997-1998 au paiement des intérêts sur les prêts au lieu des versements mensuels.

II Autres programmes d'aide financière aux études

Outre le Programme de prêts et bourses, le ministère de l'Éducation administre d'autres programmes qui offrent une aide financière aux étudiantes et aux étudiants sous la forme d'un prêt ou d'une bourse. Dans le premier cas, il s'agit du Programme de remboursement différé et du Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur et, dans le second, du Programme de bourse pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, du Programme des moniteurs de langues officielles, du Programme de bourses d'été de langues et du Programme de bourse pour les permanents élus des associations étudiantes.

Au total, 40 053 personnes ont bénéficié d'une de ces formes d'aide pour un montant global de 49,3 millions de dollars. De ce nombre, 36 485 ont obtenu un prêt, et 3 568, une bourse, ce qui représente un montant respectif de 40,2 et 9,1 millions de dollars. Ainsi, 81,5 % de l'aide financière aux études provenant des autres programmes a été attribuée en prêts et 18,5 % en bourses.

A Programme de remboursement différé

Ce programme s'adresse à l'étudiante ou à l'étudiant qui, au moment où il ou elle doit commencer à rembourser son prêt, ne peut s'acquitter des mensualités prévues faute de ressources financières suffisantes. Dès lors, le gouvernement assure le paiement des intérêts sur le prêt tant que la personne est en situation de ressources financières insuffisantes et pour une période maximale de 18 mois.

Lorsqu'il ou elle a remboursé en totalité l'institution financière, l'emprunteuse ou l'emprunteur doit rembourser les intérêts payés au gouvernement.

Il est à noter que le nombre de personnes qui ont bénéficié du Programme de remboursement différé est passé de 17 771 à 26 043 de 1994-1995 à 1998-1999, ce qui équivaut à une hausse de 46,5 %.

Tableau 37
Programme de remboursement différé, 1998-1999

Nombre de bénéficiaires	26 043
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	411
Montant global de l'aide attribuée (M$)	10,7

B Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur

Le programme dont il est ici question permet aux étudiantes et aux étudiants qui satisfont aux critères d'admissibilité de bénéficier d'un prêt avec intérêts pour acheter un micro-ordinateur. Durant leurs études, ceux-ci paient trimestriellement les intérêts à leur institution financière. Une fois écoulée la période d'exemption, une entente est négociée en vue de rembourser mensuellement et le capital et les intérêts. Le montant des intérêts payés sur ce type de prêt est pris en considération dans le calcul des dépenses admises au Programme de prêts et bourses, ce qui peut donner droit à une aide supplémentaire sous la forme d'un prêt ou d'une bourse.

En 1998-1999, 10 442 personnes ont participé à ce Programme. Le ministère de l'Éducation a versé 29,5 millions de dollars en prêts. Un montant d'aide additionnel de 2,3 M$, dont 1,3 M$ en bourses, a été versé à 12 288 personnes inscrites au Programme de prêts et bourses, au titre de la couverture des intérêts. La population cible est celle des étudiantes et étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement universitaire ou collégial. Les premiers doivent avoir accumulé 12 unités et les seconds avoir terminé 4 cours ou 180 heures de formation technique.

Tableau 38
Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur, 1998-1999

Nombre de bénéficiaires	10 442
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	2 825
Montant global de l'aide attribuée (M$)	29,5

C Mesure spéciale pour les athlètes

Le gouvernement a payé les intérêts sur la dette d'études de quelques athlètes en vue de leur permettre de participer à des programmes spéciaux d'entraînement sportif devant les mener à des compétitions d'envergure internationale.

D Programme de bourse pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure

Les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure ont accès au Programme de prêts et bourses si elles ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour faire des études secondaires (formation professionnelle), des études collégiales et des études universitaires. Cependant, des dispositions particulières s'appliquent pour ces personnes : leur contribution minimale est nulle, et la totalité de l'aide financière leur est versée sous la forme d'une bourse.

De plus, grâce au Programme d'allocation pour les besoins particuliers, le ministère de l'Éducation peut leur attribuer une ou des allocations pour couvrir des besoins relatifs aux ressources matérielles, aux services spécialisés et au transport adapté. Ces allocations peuvent être versées tout au long des études, c'est-à-dire du primaire à l'université.

Tableau 39
Programme de bourse pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, 1998-1999

	Besoins ordinaires*	Besoins particuliers
Nombre de bénéficiaires	534	476
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	5 966	6 004
Montant global de l'aide attribuée (M$)	3,2	2,9

* Les données qui suivent sont déjà comprises dans celles relatives au Programme de prêts et bourses.

E Programmes de bourses de langues

1 Programme de bourse pour les moniteurs de langues officielles

Administré par le ministère de l'Éducation et financé par le ministère du Patrimoine canadien, ce programme permet à une étudiante ou à un étudiant d'en aider d'autres à apprendre la langue seconde.

Pour y être admissible, il faut avoir terminé, à la fin de l'année scolaire, des études collégiales ou faire des études universitaires au Québec. Les monitrices et les moniteurs de langues officielles à temps partiel travaillent 8 heures par semaine dans un milieu urbain, tout en poursuivant des études postsecondaires à temps plein. Ceux et celles qui sont à temps plein travaillent 25 heures par semaine dans un milieu rural ou semi-urbain. Dans les deux cas, ces personnes quittent généralement leur province d'origine pour exercer leurs fonctions.

Tableau 40
Programme de bourse pour les moniteurs de langues officielles, 1998-1999

Nombre de bénéficiaires	209
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	8 134
Montant global de l'aide attribuée (M$)	1,7

2 Programme de bourses d'été de langues

Administré par le ministère de l'Éducation et financé par le ministère du Patrimoine canadien, ce programme permet à un certain nombre d'étudiantes et d'étudiants d'apprendre une des langues officielles du Canada, à titre de langue seconde, et d'approfondir leur connaissance de la culture correspondante. Les bourses sont attribuées annuellement par tirage au sort, et leur nombre est proportionnel à la population qui habite dans chacune des régions administratives.

Pour être admissible au Programme, il faut, aux trimestres d'automne et d'hiver de l'année en cours, être inscrit ou inscrite à temps plein en 5e secondaire et en avoir terminé le programme à la date du stage ou encore à un programme d'études collégiales ou universitaires.

Tableau 41
Programme de bourses d'été de langues, 1998-1999

Nombre de bénéficiaires	2 844
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 538
Montant global de l'aide attribuée (M$)	4,3

F Programme de bourse pour les permanents élus des associations étudiantes

Grâce à ce programme, une aide financière aux études est attribuée aux permanentes et aux permanents élus d'une association étudiante nationale reconnue par le ministère de l'Éducation qui consacrent la majeure partie ou la totalité de leur temps aux activités de l'association en cause ou d'une autre qui lui est affiliée.

Tableau 42
Programme de bourse pour les permanents élus des associations étudiantes, 1998-1999

Nombre de bénéficiaires	39
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	4 472
Montant global de l'aide attribuée (M$)	0,17

G Évolution des autres programmes d'aide financière aux études de 1994-1995 à 1998-1999

L'examen du tableau 43 montre qu'en cinq ans les plus fortes hausses du nombre de bénéficiaires et de l'aide financière aux études attribuée touchent le Programme de remboursement différé et le Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur.

Tableau 43
Évolution des autres programmes d'aide financière aux études de 1994-1995 à 1998-1999

	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Programme de remboursement différé					
• Nombre de bénéficiaires	17 771	20 042	22 187	30 486	26 043
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	13,9	17,2	20,1	15,4	10,7
Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur					
• Nombre de bénéficiaires	10 377	11 519	11 721	11 693	10 442
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	29,1	32,8	33,6	33,0	29,5
Programme de bourse pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure					
• Besoins ordinaires (Programme de prêts et bourses)					
· Nombre de bénéficiaires	440	534	574	557	534
· Montant global de l'aide attribuée (M$)	2,5	3,4	3,5	3,3	3,2
• Besoins particuliers (Programme d'allocation pour les besoins particuliers)					
· Nombre de bénéficiaires	300	340	371	339	476
· Montant global de l'aide attribuée (M$)	1,2	1,9	2,1	2,1	2,9
Programme de bourse pour les moniteurs de langues officielles					
• Nombre de bénéficiaires	285	251	244	286	209
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	2,0	1,9	1,7	1,9	1,7
Programme de bourses d'été de langues					
• Nombre de bénéficiaires	2 501	2 627	2 328	2 724	2 844
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	4,3	4,1	3,6	4,2	4,3
Programme de bourses pour les permanents élus des associations étudiantes					
• Nombre de bénéficiaires	21	21	23	26	39
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	0,13	0,14	0,14	0,10	0,17

Annexes

SCHÉMA 1

Nombre de bénéficiaires d'un prêt avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 1998-1999

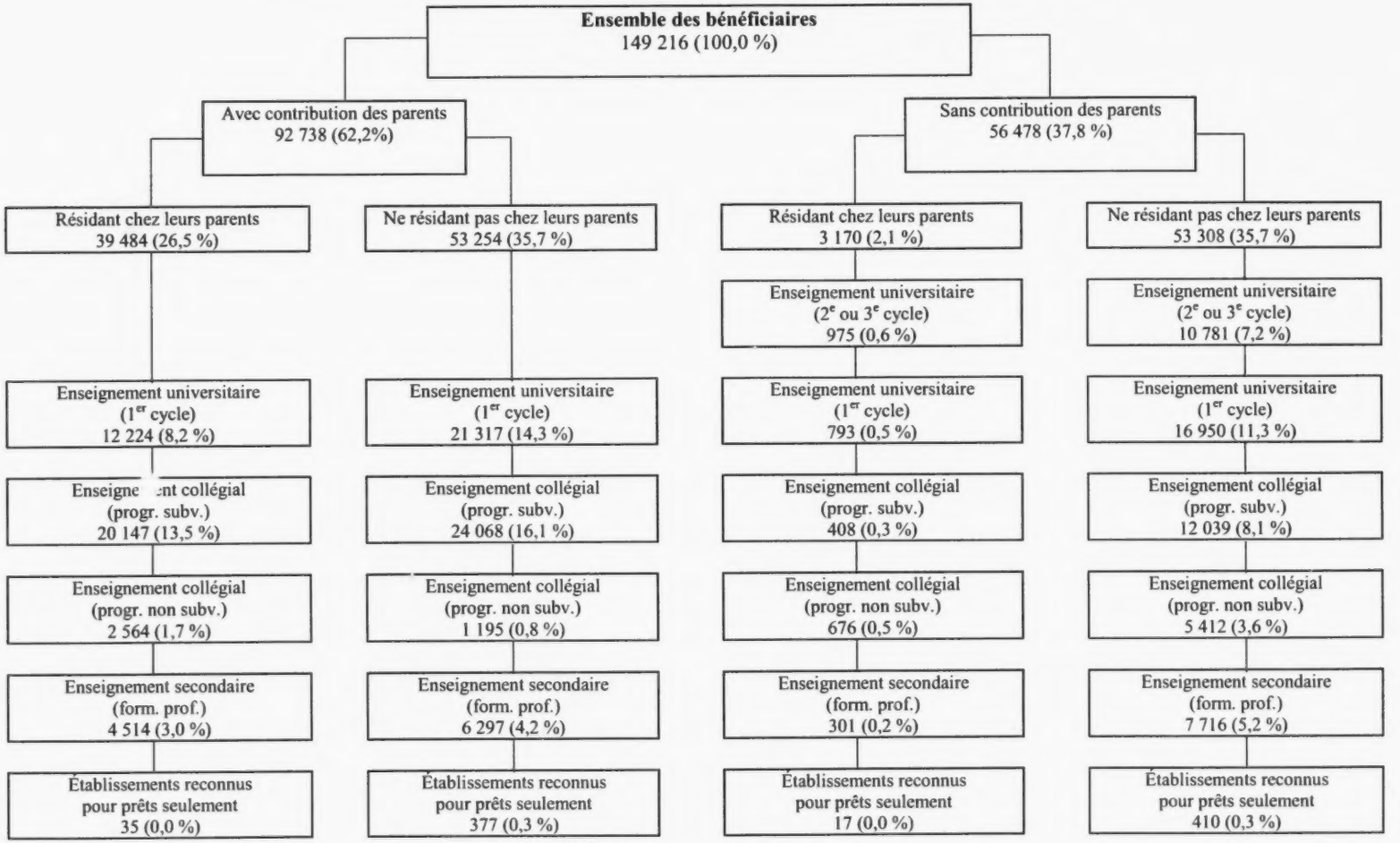

SCHÉMA 2
Nombre de bénéficiaires d'un prêt sans contribution des parents selon la présence ou non d'un conjoint ou d'une conjointe ainsi que d'enfants, 1998-1999

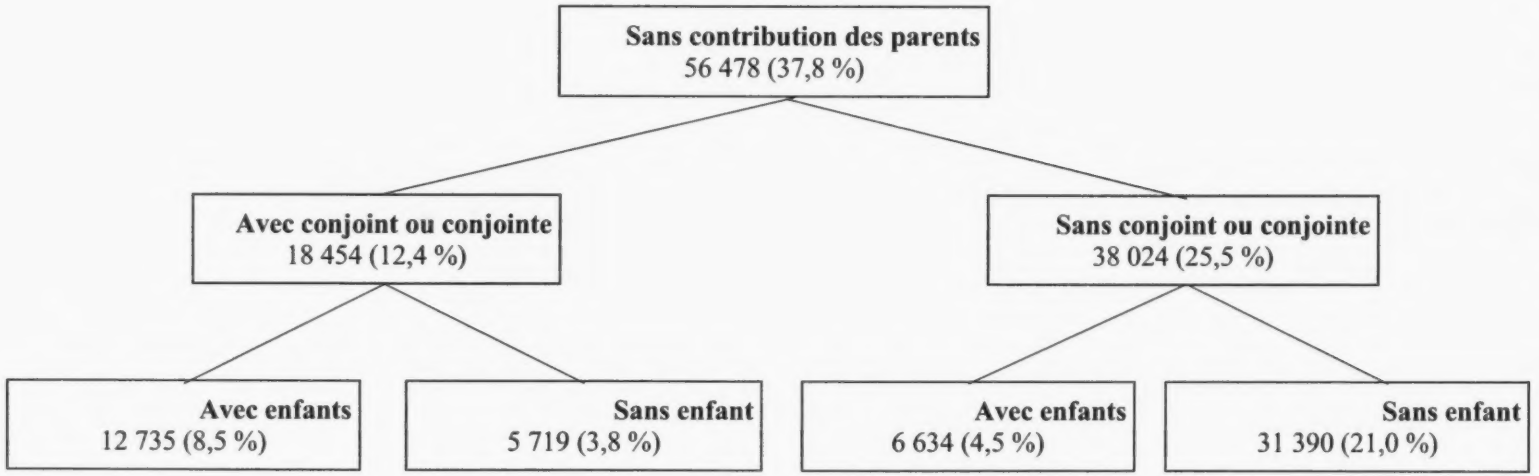

SCHÉMA 3

Nombre de bénéficiaires d'une bourse avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 1998-1999

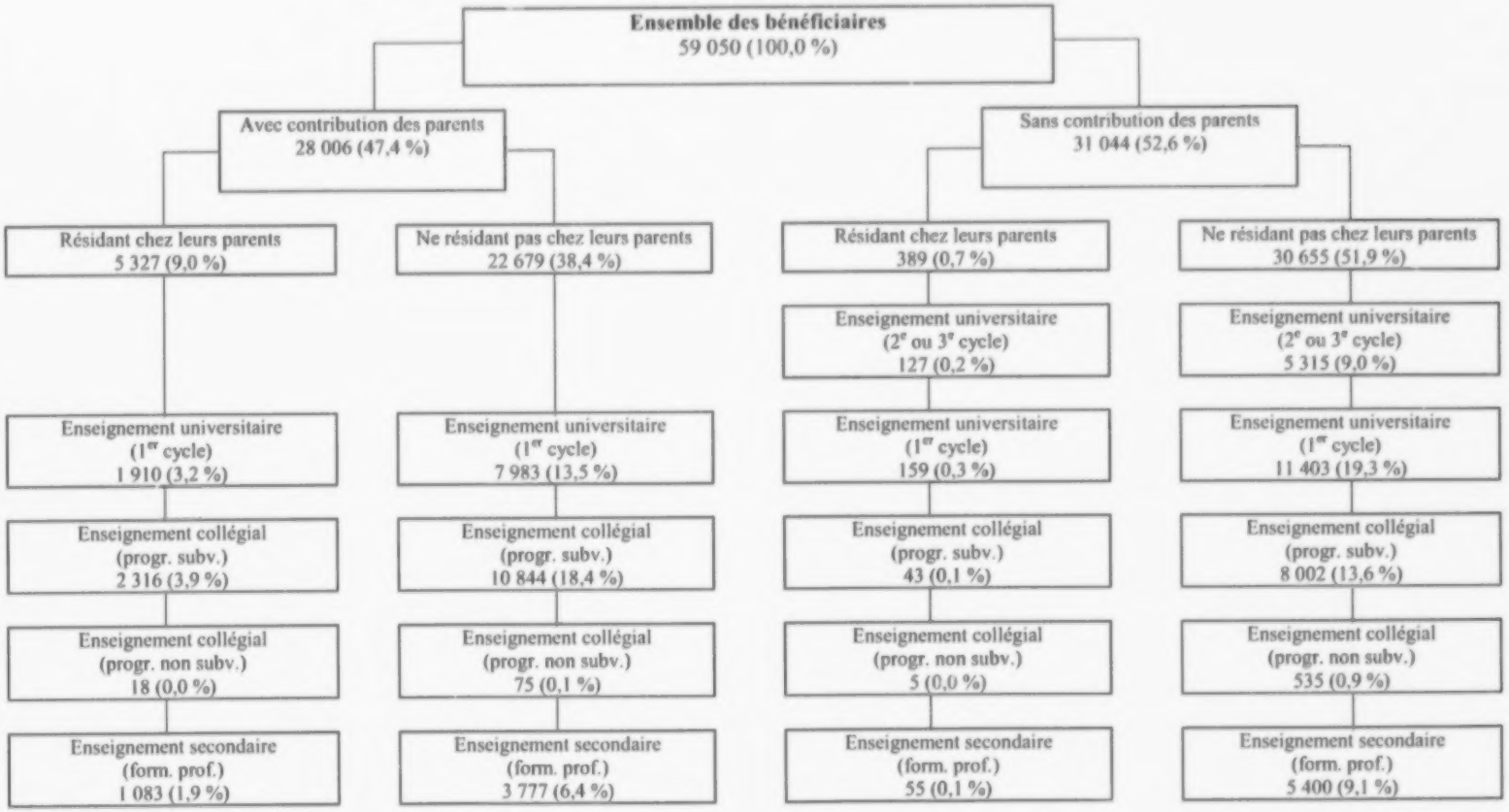

SCHÉMA 4

Nombre de bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents selon la présence ou non d'un conjoint ou d'une conjointe ainsi que d'enfants, 1998-1999

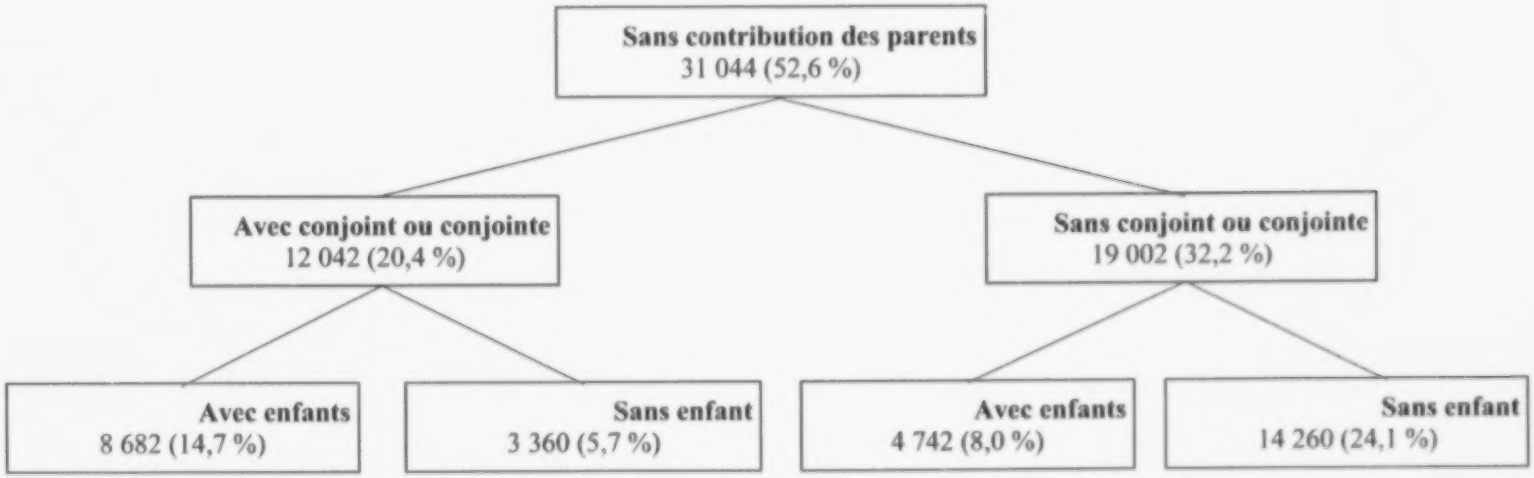

Tableau 44

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 1998-1999

Lieu d'études	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
A Au Canada					
1 Établissements reconnus pour prêts et bourses					
Alberta	31	0,140	4	0,008	0,148
Colombie-Britannique	49	0,259	9	0,012	0,271
Île-du-Prince-Édouard	13	0,062	4	0,006	0,068
Manitoba	10	0,044	2	0,009	0,053
Nouveau-Brunswick	310	1,511	103	0,249	1,760
Nouvelle-Écosse	119	0,641	31	0,050	0,691
Ontario	2 516	12,284	736	1,883	14,167
Territoires-du-Nord-Ouest	2	0,016	1	0,002	0,018
Total	**3 050**	**14 957**	**890**	**2,219**	**17,176**
2 Établissements reconnus pour prêts seulement					
Alberta	42	0,200	—	—	0,200
Colombie-Britannique	85	0,337	—	—	0,337
Île-du-Prince-Édouard	—	—	—	—	0,000
Manitoba	13	0,056	—	—	0,056
Nouveau-Brunswick	—	—	—	—	0,000
Nouvelle-Écosse	—	—	—	—	0,000
Ontario	479	2,210	—	—	2,210
Saskatchewan	9	0,029	—	—	0,029
Terre-Neuve	9	0,042	—	—	0,042
Total	**637**	**2,874**	**—**	**—**	**2,874**

Tableau 44

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 1998-1999 *(fin)*

Lieu d'études	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
B À l'extérieur du Canada	N	M$	N	M$	M$
1 Établissements reconnus pour prêts et bourses					
Allemagne	2	0,005	2	0,011	0,016
Angleterre	75	0,809	12	0,029	0,838
Australie	2	0,015	—	—	0,015
Belgique	6	0,030	3	0,015	0,045
États-Unis	5	0,046	2	0,007	0,053
France	203	2,397	68	0,207	2,604
Grèce	102	0,595	44	0,124	0,719
Hollande	2	0,018	1	0,002	0,020
Hongrie	2	0,012	—	—	0,012
Israël	2	0,026	2	0,003	0,029
Mexique	4	0,026	—	—	0,026
Nouvelle-Zélande	4	0,024	2	0,009	0,033
Suède	2	0,010	—	—	0,010
Suisse	2	0,007	—	—	0,007
Autres pays	9	0,055	3	0,006	0,061
Total	8	0,064	5	0,008	0,072
	430	**4,139**	**144**	**0,421**	**4,560**
2 Établissements reconnus pour prêts seulement					
Allemagne	2	0,006	—	—	0,006
Angleterre	9	0,057	—	—	0,057
Antilles	2	0,006	—	—	0,006
Australie	2	0,013	—	—	0,013
Belgique	2	0,013	—	—	0,013
Espagne	2	0,009	—	—	0,009
Etats-Unis	127	0,681	—	—	0,681
France	18	0,083	—	—	0,083
Hongrie	3	0,014	—	—	0,014
Israël	4	0,026	—	—	0,026
Italie	3	0,018	—	—	0,018
Mexique	6	0,036	—	—	0,036
Norvège	2	0,008	—	—	0,008
Pologne	4	0,024	—	—	0,024
République Dominicaine	5	0,037	—	—	0,037
Suisse	2	0,012	—	—	0,012
Autres pays	5	0,013	—	—	0,013
Total	**198**	**1,056**	**—**	**—**	**1,056**

Tableau 45
Nombre de bourses attribuées par types d'établissements d'enseignement selon le montant de la bourse, 1998-1999

Montant de la bourse	Bourses attribuées par types d'établissements					
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Total	
		Progr. subv.	Progr. non subv.			
	N	N	N	N	N	%
2 000 $ et moins	3 747	8 866	367	8 823	21 803	36,9
2 001 - 4 000 $	3 273	7 916	141	7 612	18 942	32,1
4 001 - 6 000 $	2 128	2 732	62	5 541	10 463	17,7
6 001 - 8 000 $	802	1 284	16	2 606	4 708	8,0
8 001 - 10 000 $	291	301	9	1 790	2 391	4,0
10 001 $ et plus	74	106	38	525	743	1,3
Total	10 315	21 205	633	26 897	59 050	100,0
Montant moyen de la bourse ($)	3 127	2 700	3 009	3 667	3 218	—

Tableau 46
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le montant global de l'aide attribuée, 1998-1999

Montant global de l'aide attribuée	Bénéficiaires par types d'établissements						
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Établissements reconnus pour prêts seulement	Total	
		Progr. subv.	Progr. non subv.				
	N	N	N	N	N	N	%
2 000 $ et moins	5 093	22 631	597	6 967	45	35 333	23,6
2 001 - 4 000 $	5 995	17 022	912	25 534	366	49 829	33,3
4 001 - 6 000 $	2 956	8 465	1 121	12 201	115	24 858	16,6
6 001 - 8 000 $	2 774	5 648	1 601	8 206	216	18 445	12,3
8 001 - 10 000 $	1 105	1 886	996	5 139	94	9 220	6,1
10 001 $ et plus	946	1 172	4 680	5 264	3	12 065	8,1
Total	18 869	56 824	9 907	63 311	839	149 750	100,0
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	4 219	3 240	10 060	3 266	4 714	4 505	—

Tableau 47

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon les groupes d'âge, 1998-1999

Groupes d'âge	Bénéficiaires par types d'établissements						
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Établissements reconnus pour prêts seulement	Ensemble des bénéficiaires	
		Progr. subv.	Progr. non subv.				
	N	N	N	N	N	N	%
15 – 19 ans	5 385	25 162	591	1 430	49	32 617	21,8
20 - 24 ans	7 332	22 166	4 022	36 560	375	70 455	47,0
25 - 29 ans	2 280	4 306	2 285	14 281	263	23 415	15,6
30 - 34 ans	1 416	2 078	1 344	5 148	96	10 082	6,7
35 - 39 ans	1 126	1 469	856	2 904	35	6 390	4,3
40 ans et plus	1 330	1 643	809	2 988	21	6 791	4,5
Total	18 869	56 824	9 907	63 311	839	149 750	100,0

Tableau 48
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les trimestres de l'année scolaire, 1998-1999

Trimestres de l'année scolaire	Bénéficiaires N	Bénéficiaires %
Été	3 690	2,5
Automne	10 331	6,9
Hiver	9 745	6,5
Été et automne	4 968	3,3
Été et hiver	298	0,2
Automne et hiver	106 590	71,2
Été, automne et hiver	14 128	9,4
Total	149 750	100,0

Tableau 49
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon leurs revenus d'emploi bruts, 1998-1999

Revenus d'emploi bruts	Bénéficiaires d'un prêt* N	Bénéficiaires d'une bourse N
—	38 307	26 463
1 - 1 000 $	8 290	5 528
1 001 - 2 000 $	9 322	5 448
2 001 - 3 000 $	9 048	4 917
3 001 - 4 000 $	7 800	3 994
4 001 - 5 000 $	6 653	3 229
5 001 - 6 000 $	5 713	2 512
6 001 - 7 000 $	4 616	1 982
7 001 - 8 000 $	3 853	1 508
8 001 $ et plus	15 858	3 469
Total	109 460	59 050
Moyenne des revenus d'emploi bruts ($)	3 605	2 158

* Il s'agit de personnes aux études qui ont fait une demande de bourse.

Tableau 50
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon leurs revenus d'emploi bruts, 1998-1999

Revenus d'emploi bruts	Bénéficiaires par types d'établissements				
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Ensemble des bénéficiaires*
		Progr. subv.	Progr. non sub.		
	N	N	N	N	
—	6 772	14 877	3 765	12 893	38 307
1 - 1 000 $	1 225	3 880	371	2 814	8 290
1 001 - 2 000 $	1 209	4 554	455	3 104	9 322
2 001 - 3 000 $	1 024	4 153	385	3 486	9 048
3 001 - 4 000 $	828	3 103	372	3 497	7 800
4 001 - 5 000 $	667	2 299	404	3 283	6 653
5 001 - 6 000 $	579	1 787	376	2 971	5 713
6 001 - 7 000 $	469	1 301	318	2 528	4 616
7 001 - 8 000 $	398	968	317	2 170	3 853
8 001 $ et plus	1 918	3 159	2 456	8 325	15 858
Total	15 089	40 081	9 219	45 071	109 460
Moyenne des revenus d'emploi bruts ($)	2 987	2 625	5 110	4 377	3 605
Montant moyen de la contribution des bénéficiaires ($)	1 523	2 050	2 324	3 303	2 517

* Il s'agit des personnes qui ont fait une demande de bourse.

Tableau 51
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et leur contribution moyenne selon la présence ou non d'une bourse d'excellence et d'autres revenus, 1998-1999

Autres revenus des bénéficiaires	Bénéficiaires avec d'autres revenus*		Bénéficiaires avec bourse d'excellence	
	N	Contribution moyenne $	N	Contribution moyenne $
1 – 1 000 $	14 683	315	2 539	117
1 001 - 2 000 $	1 381	1 463	894	773
2 001 - 3 000 $	810	2 481	449	1 492
3 001 - 4 000 $	450	3 498	268	2 198
4 001 - 5 000 $	262	4 521	230	2 998
5 001 - 6 000 $	212	5 488	96	3 614
6 001 - 7 000 $	81	6 570	84	4 301
7 001 - 8 000 $	71	7 474	179	4 914
8 001 $ et plus	168	10 971	630	8 237
Total	18 118	855	5 369	1 807

* Excluant les revenus d'emploi bruts et les bourses d'excellence.

Tableau 52

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts des parents et contribution moyenne calculée des parents, 1998-1999

Revenus bruts des parents	Prêts		Bourses	
	Nombre de bénéficiaires*	Contribution moyenne des parents	Nombre de bénéficiaires*	Contribution moyenne des parents
		$		$
20 000 $ et moins	27 805	—	14 169	—
20 001 - 30 000 $	14 169	407	6 369	296
30 001 - 40 000 $	14 317	1 803	4 193	1 456
40 001 - 50 000 $	12 823	3 344	1 834	2 185
50 001 - 60 000 $	10 195	4 717	883	2 760
60 001 $ et plus	13 691	6 356	558	3 121
Total	93 000	2 270	28 006	581
Revenus bruts moyens des parents ($)	—	35 468	—	21 829

* Avec contribution des parents.

Tableau 53
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts de la conjointe ou du conjoint et contribution moyenne calculée de la conjointe ou du conjoint, 1998-1999

Revenus bruts de la conjointe ou du conjoint	Prêts		Bourses	
	Nombre de bénéficiaires*	Contribution de la conjointe ou du conjoint	Nombre de bénéficiaires*	Contribution de la conjointe ou du conjoint
		$		$
Moins de 20 000 $	13 585	—	9 350	—
20 001 – 30 000 $	2 362	946	1 568	924
30 001 - 40 000 $	1 373	2 717	765	2 824
40 001 – 50 000 $	658	4 402	266	4 545
50 001 – 60 000 $	359	6 363	74	5 351
60 001 $ et plus	187	8 877	19	4 532
Total	18 524	701	12 042	446
Revenus bruts moyens de la conjointe ou du conjoint	—	13 403	—	11 514

* Avec contribution de la conjointe ou du conjoint.

Tableau 54
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 1998-1999

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
A Enseignement secondaire (form. prof.)					
Aviron (Québec) Inc.	151	1,466	76	0,234	1,700
Aviron Ltée (Institut technique)	1 033	6,975	510	1,889	8,864
Campus Notre-Dame-de-Foy	46	0,380	6	0,010	0,390
Centre de céramique-poterie Bonsecours inc.	19	0,042	17	0,067	0,109
Centre de formation professionnelle Édith Serey	3	0,023	4	0,028	0,051
Centre de formation de routiers express inc.	8	0,045	5	0,012	0,057
Compétence Beauté Ltée	31	0,216	14	0,053	0,269
Collège Inter Dec	146	0,815	53	0,192	1,007
CS des Affluents	163	0,336	76	0,249	0,585
CS de l'Amiante	107	0,220	42	0,108	0,328
CS Au Coeur-des-Vallées	126	0,250	78	0,247	0,497
CS de la Baie-James	5	0,008	1	0,002	0,010
CS de la Beauce-Etchemin	509	0,977	214	0,512	1,489
CS des Bois-Francs	187	0,390	105	0,303	0,693
CS de la Capitale	1 122	2,254	555	1,513	3,767
CS Central Quebec	20	0,046	10	0,037	0,083
CS de Charlevoix	48	0,103	26	0,059	0,162
CS du Chemin du Roy	528	1,121	324	0,903	2,024
CS des Chênes	327	0,698	178	0,538	1,236
CS des Chics-Chocs	33	0,073	22	0,081	0,154
CS de la Côte-du-Sud	213	0,478	113	0,352	0,830
CS des Découvreurs	484	0,993	252	0,705	1,698
CS des Draveurs	141	0,322	81	0,283	0,605
CS Eastern Shores	7	0,014	5	0,012	0,026
CS Eastern Townships	182	0,414	109	0,315	0,729
CS de l'Énergie	257	0,544	128	0,301	0,845
CS English-Montreal	464	0,972	350	1,476	2,448
CS de l'Estuaire	118	0,241	64	0,188	0,429
CS du Fer	48	0,109	26	0,091	0,200
CS du Fleuve-et-des-Lacs	21	0,048	14	0,036	0,084
CS des Grandes-Seigneuries	86	0,165	39	0,129	0,294

Tableau 54
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 1998-1999

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
A Enseignement secondaire (form. prof.)					
CS Harricana	163	0,343	88	0,239	0,582
CS des Hautes-Rivières	136	0,265	60	0,171	0,436
CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	40	0,077	23	0,080	0,157
CS des Hauts-Cantons	92	0,217	59	0,185	0,402
CS de la Jonquière	442	0,843	216	0,546	1,389
CS Kamouraska-Rivière-du-Loup	668	1,549	423	1,209	2,758
CS du Lac-Abitibi	148	0,283	80	0,251	0,534
CS du Lac-Saint-Jean	290	0,611	144	0,443	1,054
CS du Lac-Témiscamingue	32	0,071	18	0,068	0,139
CS des Laurentides	126	0,272	75	0,261	0,533
CS de Laval	741	1,476	390	1,178	2,654
CS Lester-B.-Pearson	154	0,349	110	0,479	0,828
CS Marguerite-Bourgeoys	738	1,621	449	1,654	3,275
CS Marie-Victorin	387	0,807	204	0,648	1,455
CS de Montréal	1 333	2,872	753	2,604	5,476
CS des Monts-et-Marées	203	0,454	107	0,257	0,711
CS des Navigateurs	578	1,175	313	0,982	2,157
CS New Frontiers	53	0,112	31	0,105	0,217
CS de l'Or-et-des-Bois	119	0,257	67	0,196	0,453
CS des Patriotes	6	0,013	4	0,013	0,026
CS du Pays-des-Bleuets	233	0,456	104	0,281	0,737
CS des Phares	346	0,791	222	0,629	1,420
CS Pierre-Neveu	193	0,418	131	0,386	0,804
CS de la Pointe-de-l'Île	483	0,984	297	1,057	2,041
CS des Portages-de-l'Outaouais	180	0,419	113	0,391	0,810
CS de Portneuf	87	0,207	44	0,126	0,333
CS des Premières-Seigneuries	463	0,959	249	0,707	1,666
CS de la Région-de-Sherbrooke	815	1,751	459	1,388	3,139
CS René-Lévesque	205	0,472	148	0,537	1,009
CS de la Riveraine	128	0,302	78	0,253	0,555
CS Riverside	1	0,003	1	0,008	0,011
CS des Rives-du-Saguenay	474	1,001	240	0,693	1,694

Tableau 54
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 1998-1999

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
A Enseignement secondaire (form. prof.)					
CS de la Rivière-du-Nord	247	0,509	116	0,332	0,841
CS Rouyn-Noranda	244	0,538	146	0,465	1,003
CS des Samares	183	0,385	95	0,269	0,654
CS de la Seigneurie-des-Milles-Îles	174	0,367	86	0,301	0,668
CS Sir-Wilfrid-Laurier	30	0,054	21	0,069	0,123
CS de Sorel-Tracy	96	0,213	51	0,128	0,341
CS des Sommets	131	0,290	70	0,219	0,509
CS de St-Hyacinthe	289	0,619	140	0,439	1,058
CS des Trois-Lacs	105	0,236	51	0,127	0,363
CS du Val-des-Cerfs	116	0,252	63	0,177	0,429
CS de la Vallée-des-Tisserands	54	0,115	28	0,081	0,196
CS Western Quebec	35	0,084	27	0,110	0,194
École d'administration et de secrétariat de la Rive Sud	125	0,442	61	0,178	0,620
École québécoise du meuble et du bois ouvré	82	0,201	51	0,134	0,335
École du routier professionnel du Québec (1996) inc.	56	0,524	33	0,073	0,597
École secondaire Notre-Dame-des-Neiges	67	0,162	30	0,090	0,252
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	103	0,187	49	0,110	0,297

Tableau 54
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 1998-1999

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
B Enseignement universitaire					
Barreau du Québec	535	2,128	284	0,812	2,940
Conservatoires d'art dramatique	35	0,095	17	0,054	0,156
Conservatoires de musique	72	0,239	39	0,118	0,357
École des hautes études commerciales	1 894	6,095	766	2,965	9,060
École de technologie supérieure	1 127	3,362	404	1,526	4,888
École nationale d'administration publique	124	0,497	54	0,263	0,760
École polytechnique	1 298	3,825	492	1,602	5,427
Grand Séminaire de Montréal	26	0,113	18	0,064	0,177
Institut national de la recherche scientifique	55	0,199	22	0,073	0,272
Institut Armand-Frappier	18	0,064	4	0,010	0,074
Institut catholique de Montréal	1	0,002	0	0,000	0,002
Télé-université	314	1,101	204	0,954	2,055
Université Concordia	5 169	16,705	2 651	10,858	27,563
Université Laval	12 375	38,089	5 073	18,190	56,279
Université de Montréal	9 293	30,101	4 114	15,005	45,106
Université de Sherbrooke	6 430	20,000	2 336	7,387	27,387
Université du Québec à Chicoutimi	1 836	5,352	747	2,711	8,063
Université du Québec à Hull	948	2,875	390	1,525	4,400
Université du Québec à Montréal	9 369	29,754	4 148	16,502	46,256
Université du Québec à Rimouski	1 349	3,666	676	2,290	5,956
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	527	1,603	275	1,066	2,669
Université du Québec à Trois-Rivières	3 489	10,829	1 495	5,573	16,402
Bishop's University	413	1,362	227	1,008	2,370
Université McGill	3 617	12,071	1 712	6,108	18,179

Tableau 54
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 1998-1999

Établissements publics	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
C Enseignement collégial (prog. subv.)					
Collège McDonald (Université McGill)	23	0,058	11	0,030	0,088
Cégep André-Laurendeau	587	1,213	226	0,672	1,885
Cégep Beauce-Appalaches	787	1,409	223	0,487	1,896
Cégep d'Ahuntsic	1 885	3,751	599	1,501	5,252
Cégep d'Alma	557	1,005	164	0,395	1,400
Cégep de Baie-Comeau	253	0,544	97	0,202	0,746
Cégep de Bois-de-Boulogne	614	1,318	286	0,760	2,078
Cégep de Chicoutimi	1 239	2,467	458	1,157	3,624
Cégep de Drummondville	779	1,522	253	0,692	2,214
Cégep de Granby—Haute-Yamaska	403	0,823	126	0,301	1,124
Cégep de la Gaspésie et des Îles	829	1,955	460	1,321	3,276
Cégep de Jonquière	1 847	3,584	676	1,702	5,286
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	1 194	2,487	492	1,261	3,748
Cégep de Lanaudière	940	1,934	346	0,964	2,898
Cégep de La Pocatière	667	1,474	309	0,824	2,298
Cégep de la Région de l'Amiante	567	1,033	172	0,362	1,395
Cégep de Lévis-Lauzon	1 584	3,258	579	1,471	4,729
Cégep de Limoilou	1 875	3,727	616	1,559	5,286
Cégep de l'Outaouais	732	1,554	278	0,715	2,269
Cégep de Maisonneuve	1 210	2,409	443	1,217	3,626
Cégep de Matane	452	0,997	210	0,596	1,593
Cégep de Rimouski	1 973	4,422	925	2,444	6,866
Cégep de Rivière-du-Loup	1 000	2,218	503	1,330	3,548
Cégep de Rosemont	1 186	2,558	478	1,489	4,047
Cégep de Saint-Jérôme	1 067	2,236	381	1,006	3,242
Cégep de Saint-Laurent	977	2,141	390	1,156	3,297
Cégep de Sainte-Foy	2 145	4,129	689	1,581	5,710
Cégep de Sept-Îles	198	0,410	81	0,223	0,633
Cégep de Sherbrooke	2 252	4,445	768	1,780	6,225
Cégep de Sorel-Tracy	234	0,411	66	0,175	0,586
Cégep de St-Félicien	636	1,171	184	0,452	1,623

Tableau 54
Nombre et montant des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 1998-1999

Établissements publics	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
C Enseignement collégial (prog. subv.)					
Cégep de St-Hyacinthe	846	1,643	271	0,667	2,310
Cégep de Trois-Rivières	2 064	4,142	754	1,762	5,904
Cégep de Valleyfield	383	0,695	100	0,218	0,913
Cégep de Victoriaville	740	1,417	172	0,362	1,779
Cégep du Vieux Montréal	1 955	4,251	747	2,070	6,321
Cégep Édouard-Montpetit	1 376	2,627	394	0,997	3,624
Cégep François-Xavier Garneau	2 196	4,325	739	1,658	5,983
Cégep John Abbott	662	1,396	251	0,682	1,713
Cégep Lionel Groulx	726	1,450	250	0,534	1,984
Cégep Marie-Victorin	1 352	3,095	657	2,173	5,268
Cégep Montmorency	945	2,044	329	0,840	2,884
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	552	1,031	160	0,382	1,413
Champlain Regional College	1 578	3,771	885	4,004	7,775
Collège Dawson	1 286	2,782	533	1,504	4,286
Collège Héritage	212	0,514	111	0,392	0,906
Collège Shawinigan	597	1,165	201	0,407	1,572
Conservatoires de musique	40	0,072	16	0,033	0,105
Institut de technologie agro-alimentaire (La Pocatière)	354	0,886	226	0,673	1,559
Institut de technologie agro-alimentaire (Saint-Hyacinthe)	375	0,863	185	0,454	1,317
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	177	0,330	55	0,111	0,441
Vanier College	1 052	2,226	410	1,230	3,456

Tableau 54
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 1998-1999

Établissements privés	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
D Enseignement collégial (prog. subv.)					
Campus Notre-Dame-de-Foy	590	1,935	241	0,615	2,550
Collège André-Grasset	123	0,388	33	0,066	0,454
Collège Bart	304	1,450	108	0,345	1,795
Collège Centennal	4	0,014	1	0,004	0,018
Collège d'Affaires Ellis inc.	193	0,549	55	0,150	0,699
Collège de Lévis	97	0,295	31	0,071	0,366
Collège Français	81	0,247	11	0,030	0,277
Collège Jean-de-Brébeuf	135	0,520	21	0,031	0,551
Collège Laflèche	676	2,055	214	0,468	2,523
Collège LaSalle	1 318	5,664	495	1,616	7,280
Collège Marianopolis	194	0,642	28	0,027	0,669
Collège Marie-de-France	9	0,044	—	—	0,044
Collège Mérici	537	1,560	148	0,310	1,870
Collège Moderne 3-R inc.	59	0,173	26	0,077	0,247
Collège O'Sullivan	611	2,261	229	0,678	2,939
Collège Stanislas	12	0,044	2	0,004	0,048
Conservatoire Lassalle	79	0,184	26	0,054	0,238
École commerciale du Cap	158	0,489	74	0,245	0,734
École nationale de théâtre du Canada	56	0,260	36	0,077	0,337
École de musique Vincent-d'Indy	16	0,046	6	0,011	0,057
Institut Teccart inc.	283	1,058	87	0,248	1,306
Le Petit Séminaire de Québec	43	0,111	7	0,015	0,126
Séminaire de Sherbrooke	130	0,368	29	0,074	0,442

Tableau 54
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 1998-1999

Établissements privés	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
E Enseignement collégial (prog. non subv.)					
Académie de l'entrepreneurship québécois	10	0,118	—	—	0,118
Académie du Savoir (1995) inc.	56	0,512	10	0,028	0,540
Académie internationale de la mode et du design	884	10,280	65	0,254	10,534
Académie Julien inc.	95	0,908	3	0,006	0,914
Aérotaxi-Cespa	15	0,198	—	—	0,198
Ateliers de danse moderne de Montréal inc.	23	0,065	3	0,002	0,067
Aviron Québec, Collège technique	6	0,053	—	—	0,053
Centre de formation Athéna	1	0,002	—	—	0,002
Chambre immobilière du Grand Montréal	7	0,027	—	—	0,027
Collège April-Fortier	500	4,805	12	0,020	4,825
Collège Crack inc.	35	0,316	1	0,004	0,320
Collège d'électronique de Québec	151	1,597	18	0,038	1,635
Collège de la Cité	166	1,578	13	0,068	1,646
Collège de l'Estrie	70	0,705	1	0,006	0,711
Collège Delta	1 230	12,809	53	0,147	12,956
Collège de photographie Marsan inc.	187	1,565	3	0,005	1,570
Collège d'informatique JMS	51	0,620	2	0,001	0,621
Collège d'informatique Marsan inc.	272	2,862	24	0,064	2,926
Collège informatique entrepreneurship	29	0,288	—	—	0,288
Collège Inter-Dec	364	3,377	11	0,032	3,409
Collège Lasalle-Industries	4	0,026	—	—	0,026
Collège Mother House	15	0,072	2	0,010	0,082
Collège Radio-Télévision de Québec Inc.	46	0,256	—	—	0,256
Collège technique de Montréal inc.	8	0,066	—	—	0,066
Collège Salette inc.	121	1,231	3	0,014	1,245
Dynamair Aviation inc.	4	0,053	—	—	0,053
École de danse de Québec	18	0,063	3	0,003	0,066
École de design Châtelaine inc.	49	0,442	10	0,022	0,464
École nationale de l'humour	17	0,072	3	0,016	0,088
École nationale de cirque	12	0,048	1	0,001	0,049
Informatique MultiHexa	651	6,326	27	0,052	6,378

Tableau 54
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 1998-1999

Établissements privés	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
E Enseignement collégial (prog. non subv.)					
ICD Institut Carrière et Développement Ltée	1 006	10,249	51	0,106	10,355
Institut de création artistique et de recherche en infographie ICARI Inc.	129	1,669	2	0,002	1,671
Institut Demers inc.	796	7,990	57	0,335	8,325
Institut d'enregistrement du Canada enr.	43	0,454	—	—	0,454
Institut Descartes	79	0,738	30	0,072	0,810
Institut d'informatique de Québec	384	3,565	15	0,073	3,638
Institut de police du Québec	149	0,419	—	—	0,419
Institut des études commerciales Gilmore	29	0,256	13	0,043	0,299
Institut Herzing de Montréal	1 155	12,827	100	0,266	13,093
Institut Jean-Guy Leboeuf	23	0,100	1	0,001	0,101
Institut supérieur d'électronique L.A. Enr.	345	3,876	24	0,038	3,914
Institut supérieur de design de mode inc.	84	0,790	14	0,050	0,840
Institut supérieur d'informatique I.S.I.	154	1,609	9	0,035	1,644
Institut Trebas Québec Inc.	140	1,744	2	0,005	1,749
Musitechnic services éducatifs Inc.	225	2,031	42	0,074	2,105
Villa Sainte-Marcelline	14	0,033	5	0,013	0,046

Tableau 55

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins des prêts et bourses, 1998-1999

Établissement d'enseignement	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M $
Acadia/University Wolfville	19	0,085	4	0,011	0,096
Algonquin College	97	0,292	38	0,098	0,390
Barreau du Québec/Ottawa	48	0,195	30	0,071	0,266
Carleton University	155	0,867	42	0,101	0,968
Collège Boréal	53	0,175	24	0,052	0,227
Collège d'Alfred	33	0,125	19	0,058	0,183
Collège de l'Acadie	2	0,007	2	0,004	0,011
Collège des Grands Lacs	8	0,029	5	0,022	0,051
Collège dominicain de philosophie et de théologie	17	0,078	5	0,008	0,086
Collège universitaire de Saint-Boniface	9	0,040	2	0,009	0,049
Collège universitaire Glendon	47	0,251	13	0,023	0,274
Dalhousie University	42	0,238	11	0,014	0,252
École de mode Richard Robinson	5	0,019	1	0,001	0,020
La Cité collégiale	431	1,293	156	0,431	1,724
Laurentian University	31	0,171	13	0,038	0,209
Mount Allison University	21	0,088	3	0,005	0,093
Mount Saint Vincent University	4	0,021	1	0,002	0,023
Nova Scotia College of Art and Design	3	0,022	1	0,001	0,023
Saint Francis Xavier University	11	0,064	3	0,008	0,072
Saint Mary's University	20	0,104	5	0,008	0,112
Saint-Thomas University	16	0,077	4	0,011	0,088
Technical University of Nova Scotia	4	0,029	1	0,001	0,030
Université d'Ottawa	1 285	6,567	286	0,675	7,242
Université de Moncton	196	0,992	68	0,156	1,148
Université Sainte-Anne	3	0,011	—	—	0,011
Université Saint-Paul	27	0,147	10	0,014	0,161
University College of Cape Breton	2	0,011	—	—	0,011
University of Alberta/Faculté Saint-Jean	27	0,117	3	0,006	0,123
University of King's College	8	0,041	4	0,003	0,044
University of New Brunswick	56	0,288	19	0,047	0,335
University of Prince Edward Island	13	0,062	4	0,006	0,068

Tableau 56

Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 1998-1999

A Dans l'ensemble

	Prêts		Bourses		Aide totale
	N	M$	N	M$	M$
Région d'études					
Bas-Saint-Laurent (01)	6 775	16,3	3 522	10,0	26,3
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	7 557	17,7	2 902	8,3	26,0
Québec (03)	24 988	77,1	9 506	30,0	107,1
Mauricie (04)	7 876	20,9	3 225	9,8	30,7
Estrie (05)	10 992	30,7	4 248	12,8	43,5
Montréal (06)	58 638	219,5	23 902	85,8	305,3
Outaouais (07)	2 591	7,8	1 104	3,8	11,6
Abitibi-Témiscamingue (08)	2 427	5,6	1 166	3,5	9,1
Côte-Nord (09)	638	1,4	277	0,7	2,1
Nord-du-Québec (10)	43	0,1	10	0,02	0,1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	1 074	2,5	635	2,0	4,5
Chaudière-Appalaches (12)	4 706	9,5	1 784	4,6	14,1
Laval (13)	2 471	11,4	764	2,2	13,6
Lanaudière (14)	1 310	2,7	533	1,5	4,2
Laurentides (15)	2 787	7,8	1 059	2,9	10,7
Montérégie (16)	7 440	25,1	2 434	6,9	32,0
Centre-du-Québec (17)	2 585	5,5	945	2,6	8,1
Autres provinces	3 688	17,8	890	2,2	20,0
Autres pays	630	5,2	144	0,4	5,6
Total	149 216	484,6	59 050	190,0	674,6

Tableau 56

Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 1998-1999

B Enseignement secondaire

	Prêts		Bourses		Aide totale
	N	M$	N	M$	M$
Région d'études					
Bas-Saint-Laurent (01)	1 238	2,8	766	2,1	4,9
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	1 439	2,9	704	2,0	4,9
Québec (03)	2 422	6,4	1 218	3,4	9,8
Mauricie (04)	785	1,7	452	1,2	2,9
Estrie (05)	1 174	2,6	664	2,0	4,6
Montréal (06)	4 532	15,4	2 625	9,6	25,0
Outaouais (07)	522	1,2	322	1,1	2,3
Abitibi-Témiscamingue (08)	706	1,5	399	1,2	2,7
Côte-Nord (09)	166	0,3	90	0,3	0,6
Nord-du-Québec (10)	5	0,01	1	0,002	0,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	245	0,6	175	0,6	1,2
Chaudière-Appalaches (12)	1 407	2,8	682	2,0	4,8
Laval (13)	753	1,5	398	1,2	2,7
Lanaudière (14)	361	0,7	181	0,6	1,3
Laurentides (15)	743	1,6	411	1,3	2,9
Montérégie (16)	1 606	3,7	815	2,5	6,2
Centre-du-Québec (17)	724	1,6	412	1,2	2,8
Autres provinces	—	—	—	—	—
Autres pays	—	—	—	—	—
Total	18 828	47,3	10 315	32,3	79,6

Tableau 56

Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 1998-1999

C Enseignement collégial

	Prêts		Bourses		Aide totale
	N	M$	N	M$	M$
Région d'études					
Bas-Saint-Laurent (01)	4 357	9,8	2 153	5,8	15,6
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	4 279	9,4	1 450	3,6	13,0
Québec (03)	9 533	30,2	2 843	6,8	37,0
Mauricie (04)	3 591	8,3	1 272	3,0	11,3
Estrie (05)	2 875	6,4	964	2,3	8,7
Montréal (06)	22 123	101,3	6 895	21,4	122,7
Outaouais (07)	1 119	3,8	391	1,1	4,9
Abitibi-Témiscamingue (08)	1 194	2,5	492	1,3	3,8
Côte-Nord (09)	472	1,0	187	0,5	1,5
Nord-du-Québec (10)	38	0,06	9	0,02	0,1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	829	2,0	460	1,3	3,3
Chaudière-Appalaches (12)	3 128	6,2	1 027	2,4	8,6
Laval (13)	1 700	9,8	362	1,0	10,8
Lanaudière (14)	949	2,0	352	1,0	3,0
Laurentides (15)	2 044	6,2	648	1,6	7,8
Montérégie (16)	5 632	20,6	1 491	3,8	24,4
Centre-du-Québec (17)	1 861	3,9	533	1,4	5,3
Autres provinces	977	4,0	311	0,9	4,9
Autres pays	27	0,1	2	0,003	0,1
Total	66 728	227,6	21 842	59,2	286,8

Tableau 56

Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 1998-1999

D Enseignement universitaire

	Prêts		Bourses		Aide totale
	N	M$	N	M$	M$
Bas-Saint-Laurent (01)	1 179	3,6	602	2,0	5,6
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	1 839	5,3	748	2,7	8,0
Québec (03)	13 033	40,5	5 445	19,8	60,3
Mauricie (04)	3 500	10,9	1 501	5,6	16,5
Estrie (05)	6 943	21,8	2 620	8,5	30,3
Montréal (06)	31 983	102,8	14 382	54,8	157,6
Outaouais (07)	950	2,9	391	1,5	4,4
Abitibi-Témiscamingue (08)	527	1,6	275	1,1	2,7
Côte-Nord (09)	—	—	—	—	—
Nord-du-Québec (10)	—	—	—	—	—
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	—	—	—	—	—
Chaudière-Appalaches (12)	171	0,5	75	0,3	0,8
Laval (13)	18	0,06	4	0,01	0,1
Lanaudière (14)	—	—	—	—	—
Laurentides (15)	—	—	—	—	—
Montérégie (16)	202	0,7	128	0,6	1,3
Centre-du-Québec (17)	—	—	—	—	—
Autres provinces	2 711	13,8	579	1,3	15,1
Autres pays	603	5,1	143	0,4	5,5
Total	63 659	209,6	26 893	98,6	308,2

Tableau 57

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec, selon la région d'études et la région de provenance, 1998-1999

Région d'études	Région de provenance																	Total
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	
A Enseignement secondaire (form. prof.)																		
Bas-Saint-Laurent (01)	953	6	12	2	1	8	2	—	20	—	175	31	—	6	1	11	2	1 230
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	5	1 253	13	6	—	4	4	9	61	32	8	5	2	1	3	6	1	1 413
Québec (03)	150	76	1 331	46	35	18	8	16	57	1	105	434	4	11	6	27	52	2 377
Mauricie (04)	5	14	15	550	5	5	2	4	—	1	4	10	2	22	5	25	111	776
Estrie (05)	13	8	10	8	805	10	5	8	3	4	48	60	2	—	6	94	73	1 157
Montréal (06)	31	54	65	51	22	2 690	25	51	16	7	62	35	184	230	131	723	36	4 413
Outaouais (07)	2	2	5	5	6	4	432	29	—	—	2	3	—	—	11	5	3	509
Abitibi-Témiscamingue (08)	3	3	1	2	4	4	3	626	1	26	4	3	—	3	3	12	—	698
Côte-Nord (09)	7	6	10	2	1	—	—	—	124	1	5	1	—	—	—	4	2	163
Nord-du-Québec (10)	—	1	—	—	—	—	—	1	—	2	—	—	—	—	—	1	—	5
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	21	1	2	1	1	1	—	1	2	—	207	2	—	1	—	2	—	242
Chaudière-Appalaches (12)	50	11	100	10	48	5	—	2	11	—	72	1 013	3	8	5	11	31	1 380
Laval (13)	15	10	6	9	7	76	19	8	4	—	11	10	183	132	204	31	16	741
Lanaudière (14)	2	—	3	4	2	15	—	2	—	—	—	2	4	297	12	3	1	347
Laurentides (15)	4	7	1	4	6	35	49	13	2	—	7	4	29	56	465	39	5	726
Montérégie (16)	21	14	13	24	47	65	8	10	7	—	21	14	8	30	19	1 204	72	15 79
Centre-du-Québec (17)	5	8	19	83	28	6	2	6	3	1	5	33	0	12	1	35	466	713
Total	1 287	1 474	1 602	807	1 018	2 946	559	786	311	75	736	1 660	421	809	872	2 235	871	18 469

Tableau 57

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec, selon la région d'études et la région de provenance, 1998-1999 *(suite)*

Région d'études	Région de provenance																	Total
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	
B Enseignement collégial																		
Bas-Saint-Laurent (01)	2 499	94	274	55	54	56	14	30	88	4	493	446	11	23	31	101	77	4 350
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	53	3 299	148	52	49	46	23	41	148	61	20	86	17	40	46	98	43	4 270
Québec (03)	442	315	4 963	192	123	67	43	1 421	184	37	366	2 166	19	47	32	130	236	9 504
Mauricie (04)	29	36	80	2 279	36	20	8	18	10	7	16	56	5	104	25	107	748	3 584
Estrie (05)	32	25	36	26	1 729	26	13	37	40	4	31	145	7	18	31	393	270	2 863
Montréal (06)	203	279	391	360	346	11 597	262	240	113	18	169	247	1 063	1 105	1 011	4 111	358	21 873
Outaouais (07)	2	6	3	4	4	10	904	77	7	—	2	4	—	3	34	32	4	1 096
Abitibi-Témiscamingue (08)	3	3	5	5	5	8	9	1 049	2	45	—	4	4	7	18	16	6	1 189
Côte-Nord (09)	19	9	21	8	10	6	4	—	341	—	6	9	3	1	3	23	7	470
Nord-du-Québec (10)	—	—	—	1	—	—	—	—	—	37	—	—	—	—	—	—	—	38
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	12	2	6	—	2	6	1	—	3	—	769	6	1	1	5	12	1	827
Chaudière-Appalaches (12)	115	51	304	25	138	15	3	11	47	4	91	2 159	7	16	3	38	105	3 132
Laval (13)	11	16	27	26	18	223	33	17	6	1	15	35	652	190	296	104	15	1 685
Lanaudière (14)	3	2	5	18	2	22	5	7	—	—	3	2	7	829	11	28	3	947
Laurentides (15)	7	16	24	20	14	99	97	25	5	6	4	10	91	244	1 263	94	12	2 031
Montérégie (16)	72	81	120	108	174	578	36	61	17	6	38	144	110	160	144	3 520	248	5 617
Centre-du-Québec (17)	47	24	56	82	67	47	18	11	7	1	13	92	7	9	20	190	1 169	1 860
Total	3 549	4 258	6 463	3 261	2 771	12 826	1 473	1 766	1 018	231	2 036	5 621	2 004	2 797	2 973	8 997	3 302	65 336

Tableau 57

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec, selon la région d'études et la région de provenance, 1998-1999 *(fin)*

Région d'études	Région de provenance																	Total
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	
C Enseignement universitaire																		
Bas-Saint-Laurent (01)	689	13	59	8	8	25	7	4	52	2	202	39	4	6	7	35	11	1 171
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	19	1 463	75	17	8	30	9	6	87	20	9	22	11	5	13	35	8	1 837
Québec (03)	771	872	506	502	268	642	138	230	257	36	477	2 081	108	211	169	720	453	12 996
Mauricie (04)	93	70	281	1 348	72	108	31	29	35	9	47	204	36	316	96	296	412	3 483
Estrie (05)	260	224	377	221	1 883	448	135	116	104	8	129	588	132	200	238	1 360	509	6 932
Montréal (06)	487	745	1 108	603	594	1 4632	473	347	182	23	221	581	1 592	1 482	1 739	6 363	547	31 719
Outaouais (07)	5	7	23	11	12	47	603	30	4	2	2	10	12	16	78	58	6	926
Abitibi-Témiscamingue (08)	2	1	6	4	—	3	5	463	—	11	1	5	4	5	10	8	—	528
Côte-Nord (09)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nord-du-Québec (10)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chaudière-Appalaches (12)	12	3	49	1	—	1	—	—	2	—	3	97	—	—	1	1	1	171
Laval (13)	—	—	1	—	—	8	—	—	—	—	—	1	1	1	—	3	3	18
Lanaudière (14)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Laurentides (15)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Montérégie (16)	8	10	21	6	7	24	1	5	2	—	1	12	11	11	11	66	4	200
Centre-du-Québec (17)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	2 346	3 408	7061	2 721	2 852	15 968	1 402	1 230	725	111	1 092	3 640	1 911	2 253	2 362	8 945	1 954	59 981

Tableau 58
Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts au 31 mars 1999 par institution financière

Institution financière	Prêts négociés	
	%	M$
Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec	56,84	
Banque Nationale du Canada	14,60	
Banque Royale	10,32	
Banque de Montréal	7,35	
Banque canadienne impériale de commerce	3,45	
Banque Laurentienne	3,37	
Banque Toronto Dominion	2,37	
Banque Scotia	1,64	
Banque Hongkong du Canada	0,06	
Total	100,0	1 465,7